54ème ANNEE



Correspondant au 22 février 2015

# الجمهورية الجسزائرية الجمهورية الديمقرطية الشغبية

# المركز الموسية

اِتفاقات دولية ، قوانين ، ومراسيم وترارات وآراء ، مقررات ، مناشير ، إعلانات وبالاغات

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

# (TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW. JORADP. DZ Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE
	1 An	1 An	Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE
Edition originale	1070,00 D.A	2675,00 D.A	Tél : 021.54.3506 à 09 021.65.64.63 Fax : 021.54.35.12
Edition originale et sa traduction	2140,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	C.C.P. 3200-50 ALGER TELEX: 65 180 IMPOF DZ BADR: 060.300.0007 68/KG ETRANGER: (Compte devises) BADR: 060.320.0600 12

Edition originale, le numéro : 13,50 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 27,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

## SOMMAIRE

#### **DECRETS**

au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, à la Présidence de la République	4
Décret présidentiel n° 15-23 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre des affaires étrangères	4
Décret exécutif n° 15-24 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au Premier ministre	8
Décret exécutif n° 15-25 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales	12
Décret exécutif n° 15-26 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de la justice, garde des sceaux	31
Décret exécutif n° 15-27 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2015, au ministre des finances	39
Décret exécutif n° 15-28 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de l'énergie	64
Décret exécutif n° 15-29 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de l'industrie et des mines	68
Décret exécutif n° 15-30 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de l'agriculture et du développement rural	72
Décret exécutif n° 15-31 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre des moudjahidine	80
Décret exécutif n° 15-32 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre des affaires religieuses et des wakfs	85
Décret exécutif n° 15-33 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre du commerce	89
Décret exécutif n° 15-34 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre des transports	94
Décret exécutif n° 15-35 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre des ressources en eau	98
Décret exécutif n° 15-36 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre des travaux publics	102
Décret exécutif n° 15-37 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville	106
Décret exécutif n° 15-38 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, à la ministre de l'éducation nationale	112
Décret exécutif n° 15-39 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	117
Décret exécutif n° 15-40 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels	122

## **SOMMAIRE** (suite)

Décret exécutif n° 15-41 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale	26
Décret exécutif n° 15-42 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, à la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement	33
Décret exécutif n° 15-43 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, à la ministre de la culture	37
Décret exécutif n° 15-44 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la Femme	41
Décret exécutif n° 15-45 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre des relations avec le Parlement	45
Décret exécutif n° 15-46 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière	47
Décret exécutif n° 15-47 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de la jeunesse	51
Décret exécutif n° 15-48 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre des sports	55
Décret exécutif n° 15-49 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de la communication	59
Décret exécutif n° 15-50 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, à la ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication.	62
Décret exécutif n° 15-51 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, à la ministre du tourisme et de l'artisanat	65
Décret exécutif n° 15-52 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de la pêche et des ressources halieutiques	69

#### **DECRETS**

Décret présidentiel n° 15-22 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, à la Présidence de la République.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-8° et 125 (alinéa ler);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 14-10 du 8 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 30 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de huit milliards trois cent quatre-vingt-sept millions huit cent cinquante-quatre mille dinars (8.387.854.000 DA) ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, à la Présidence de la République, sont répartis conformément au tableau annexé à l'original du présent décret et subdivisés comme suit :

#### **Section I:**

Présidence de la République

#### **Section II:**

Secrétariat général du Gouvernement : .. 730.868.000 DA.

#### **Section III:**

Haut commissariat à l'amazighité: ...... 114.462.000 DA.

#### **Section IV:**

Art. 2. — La gestion des crédits figurant à chacune des sections ci-dessus, est assurée respectivement par :

- le secrétaire général de la Présidence de la République,
  - le ministre, secrétaire général du Gouvernement,
  - le haut commissaire à l'amazighité,
  - le commandant d'El-Haras El-Djamhouri.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015.

\_\_\_\_\*\_\_\_

 $Abdelaziz\ BOUTEFLIKA.$ 

Décret présidentiel n° 15-23 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre des affaires étrangères.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-8° et 125 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 14-10 du 8 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 30 décembre 2015 portant loi de finances pour 2015 ;

#### Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trente-et-un milliards cent quatre-vingt-seize millions sept cent neuf mille dinars (31.196.709.000 DA) ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre des affaires étrangères, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2015, au ministre des affaires étrangères

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	600.500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	800.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	145.000.000
	Total de la 1ère partie	1.545.500.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	250.000
32-01	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	3.300.000
32 02	Total de la 2ème partie	3.550.000
	3ème Partie	2.330.000
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	18.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	40.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	450.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	71.000.000
	Total de la 3ème partie	539.540.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	462.330.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	9.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	40.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	430.200.000
34-05	Administration centrale — Habillement	5.080.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	35.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	6.540.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	988.160.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	200.000.000
	Total de la 5ème partie	200.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-02	Subvention à l'institut diplomatique et des relations internationales	56.925.000
36-03	Subvention au centre culturel algérien à Paris	116.000.000
	Total de la 6ème partie	172.925.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences internationales	3.600.000
37-03	Comité de suivi des assises de la communauté algérienne résidant à l'étranger	3.000.000
	Total de la 7ème partie	6.600.000
	Total du titre III	3.456.275.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-01	Participation aux organismes internationaux	3.000.000.000
42-03	Coopération internationale	4.930.296.000
42-04	Action maghrébine	3.500.000
	Total de la 2ème partie	7.933.796.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Complément de bourses — Indemnités de stage — Frais de formation à l'étranger	300.000.000
	Total de la 3ème partie	300.000.000
	Total du titre IV	8.233.796.000
	Total de la sous-section I	11.690.071.000
	SOUS-SECTION II	11102010711000
	SERVICES A L'ETRANGER	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services à l'étranger — Traitements d'activités	900.000.000
31-12	Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses	6.183.000.000
31-13	Services à l'étranger — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	4.802.000.000
	Total de la 1ère partie	11.885.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services à l'étranger — Prestations à caractère familial	36.108.000
33-13	Services à l'étranger — Sécurité sociale	1.487.200.000
	Total de la 3ème partie	1.523.308.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services à l'étranger — Remboursement de frais	1.410.000.000
34-12	Services à l'étranger — Matériel et mobilier	350.000.000
34-13	Services à l'étranger — Fournitures	154.500.000
34-14	Services à l'étranger — Charges annexes	1.050.000.000
34-15	Services à l'étranger — Habillement	6.500.000
34-91	Services à l'étranger — Parc automobile	400.000.000
34-93	Services à l'étranger — Loyers	1.462.330.000
	Total de la 4ème partie	4.833.330.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services à l'étranger — Entretien des immeubles	510.000.000
	Total de la 5ème partie	510.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Services à l'étranger — Action diplomatique — Dépenses diverses	305.000.000
37-22	Services à l'étranger — Dépenses imprévues	300.000.000
	Total de la 7ème partie	605.000.000
	Total du titre III	19.356.638.000
	TITRE IV  INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-91	Services à l'étranger — Frais d'assistance aux nationaux à l'étranger	150.000.000
	Total de la 6ème partie	150.000.000
	Total du titre IV	150.000.000
	Total de la sous-section II	19.506.638.000
	Total de la section I	31.196.709.000
	Total des crédits ouverts au ministre des affaires étrangères	31.196.709.000

Décret exécutif n° 15-24 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au Premier ministre.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 14-10 du 8 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 30 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 ;

Vu le décret présidentiel n° 14-145 du 28 Journada Ethania 1435 correspondant au 28 avril 2014 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois milliards six cent dix-huit millions quatre-vingt-dix-neuf mille dinars (3.618.099.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au Premier ministre, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015.

Abdelmalek SELLAL.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2015, aux services du Premier ministre

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	PREMIER MINISTRE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Premier ministre — Traitements d'activités	187.400.000
31-02	Premier ministre — Indemnités et allocations diverses	324.000.000
31-03	Premier ministre — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	95.125.000
	Total de la 1ère partie	606.525.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Premier ministre — Pensions de service et pour dommages corporels	11.000.000
	Total de la 2ème partie	11.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Premier ministre — Prestations à caractère familial	5.880.000
33-02	Premier ministre — Prestations facultatives	25.000
33-03	Premier ministre — Sécurité sociale	130.600.000
33-04	Premier ministre — Contribution aux œuvres sociales	15.496.000
	Total de la 3ème partie	152.001.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Premier ministre — Remboursement de frais	264.160.000
34-02	Premier ministre — Matériel et mobilier	10.000.000
34-03	Premier ministre — Fournitures	8.250.000
34-04	Premier ministre — Charges annexes	53.000.000
34-05	Premier ministre — Habillement	3.000.000
34-06	Premier ministre — Frais de fonctionnement de la résidence officielle du Premier ministre	1.600.000
34-07	Premier ministre — Frais de travaux et de séjour d'experts nationaux et/ou étrangers	8.000.000
34-08	Premier ministre — Frais de gestion des services communs de la résidence d'Etat du Club des Pins	5.000.000
34-80	Premier ministre — Parc automobile	53.000.000
34-92	Premier ministre — Loyers	59.000.000
34-97	Premier ministre — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	17.000
	Total de la 4ème partie	465.027.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Premier ministre — Entretien des immeubles	15.950.000
	Total de la 5ème partie	15.950.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Premier ministre — Dépenses diverses	5.000.000
37-02	Premier ministre — Conférences et séminaires	35.100.000
37-10	Dépenses relatives à la communication institutionnelle	200.000.000
37-11	Dépenses relatives au fonctionnement de la commission de bonne gouvernance	20.000.000
	Total de la 7ème partie	260.100.000
	Total du titre III	1.510.603.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-06	Participation de l'Algérie à l'exposition universelle de Milan 2015 (Italie)	164.164.000
	Total de la 2ème partie	164.164.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Premier ministre — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	3.500.000
	Total de la 3ème partie	3.500.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution à la résidence d'Etat du Sahel	740.000.000
	Total de la 4ème partie	740.000.000
	Total du titre IV	907.664.000
	Total de la sous-section I	2.418.267.000
	Total de la section I	2.418.267.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	330.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	516.630.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	29.650.000
	Total de la 1ère partie	876.280.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie  Personnel — Pensions et allocations	
32-01		
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	23.000
32-02	Administration centrale — Pensions de services et pour dommages corporels	821.000
	Total de la 2ème partie	844.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	8.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	20.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	212.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	23.648.000
	Total de la 3ème partie	243.668.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	11.095.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	6.700.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	7.875.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	18.810.000
34-05	Administration centrale — Habillement	220.000
34-82	Administration centrale — Parc automobile	1.600.000
34-96	Administration centrale — Loyers	1.500.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	47.810.000
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.630.000
33-01	Total de la 5ème partie	
	•	3.630.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Organisation de conférences et séminaires	2 (00 000
37-01	Total de la 7ème partie	3.600.000
	Total du titre III	3.600.000
		1.173.832.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie  Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	24.000.000
	Total de la 3ème partie	24.000.000
	Total du titre IV	24.000.000
	Total de la sous-section I	1.199.832.000
	Total de la section II	1.199.832.000
	Total des crédits ouverts au Premier ministre	3.618.099.000

Décret exécutif n° 15-25 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 14-10 du 8 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 30 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 ;

Vu le décret présidentiel n° 14-145 du 28 Journada Ethania 1435 correspondant au 28 avril 2014 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cinq cent quarante-neuf milliards huit cent neuf millions trois cent quarante-deux mille dinars (549.809.342.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2015, au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015.

Abdelmalek SELLAL.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2015, au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	578.835.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.058.596.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	54.000.000
	Total de la 1ère partie	1.691.431.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	25.265.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	42.899.000
02 02	Total de la 2ème partie	68.164.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	11.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	560.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	420.083.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	31.040.000
	Total de la 3ème partie	462.683.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	108.670.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	165.450.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	908.800.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	51.500.000
34-05	Administration centrale — Habillement	9.760.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	20.486.000
34-92	Administration centrale — Loyers	11.414.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	1.276.090.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	64.695.000
33-01	Total de la 5ème partie	64.695.000
	_	04.075.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'école nationale des transmissions (ENT)	79.200.000
36-02	Subvention à l'école nationale de la protection civile (ENPC)	613.800.000
36-04	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Béchar	62.394.000
36-05	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales d'Oran	85.000.000
36-06	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Ouargla	77.125.000
36-07	Subvention à l'institut national de recherche criminalistique (INRC)	mémoire
36-08	Subvention à l'école nationale d'administration (ENA)	280.000.000
36-09	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Djelfa	55.800.000
36-10	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de	22.000.000
	recyclage des personnels des collectivités locales de Constantine	54.500.000
36-11	Subvention à la caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales	70.000.000
	Total de la 6ème partie	1.377.819.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Dépenses diverses	10.000.000
37-03	Administration centrale — Etat civil	3.382.278.000
37-04	Administration centrale — Conférences et séminaires	211.200.000
37-05	Administration centrale — Elections	3.150.000
37-07	Subvention au fonds commun des collectivités locales	189.460.570.000
37-10	Financement du redéploiement des agents de la garde communale	5.000.000.000
	Total de la 7ème partie	198.067.198.000
	Total du titre III	203.008.080.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	371.000.000
43-02	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité publique.	60.000.000
	Total de la 3ème partie	431.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution au centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG)	562.685.000
44-02	Administration centrale — Contribution aux centres d'enfouissement technique.	150.000.000
	Total de la 4ème partie	712.685.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Intervention de l'Etat en cas d'événements calamiteux ou de sinistres	Mémoire
46-03	Indemnisation des victimes non-salariées d'actes de terrorisme	11.600.000.000
46-04	Indemnisation des victimes et des ayants droit des victimes des événements ayant accompagné le mouvement pour le parachèvement de l'identité nationale.	Mémoire
	Total de la 6ème partie	11.600.000.000
	Total du titre IV	12.743.685.000
	Total de la sous-section I	215.751.765.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	12.500.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	13.050.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	3.200.000.000
	Total de la 1ère partie	28.750.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	5.360.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	975.000.000
	corporels	
	Total de la 2ème partie	980.360.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	694.600.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	1.696.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	6.675.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	684.955.000
	Total de la 3ème partie	8.056.251.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	349.100.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	8.100.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	26.460.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	198.840.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	15.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	56.500.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	656.480.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	82.000.000
	Total de la 5ème partie	82.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-13	Services déconcentrés de l'Etat — Organisation de l'Achaba	5.000.000
37-14	Services déconcentrés de l'Etat — Etat civil	27.300.000
37-15	Services déconcentrés de l'Etat — Elections	12.000.000
37-16	Services déconcentrés de l'Etat — Programme spécial en faveur des wilayas de l'extrême Sud	252.000.000
37-17	Services déconcentrés de l'Etat — Secours aux familles nomades des wilayas d'Adrar, Tamenghasset, Tindouf et Illizi	223.800.000
	Total de la 7ème partie	520.100.000
	Total du titre III	39.045.191.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-12	Services déconcentrés de l'Etat — Formation et perfectionnement des personnels	129.000.000
	Total de la 3ème partie	129.000.000
	Total du titre IV	129.000.000
	Total de la sous-section II	39.174.191.000
	SOUS-SECTION III  DIRECTION DE LA COORDINATION DE LA SECURITE DU TERRITOIRE	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Traitements d'activités	5.513.000
31-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Indemnités et allocations diverses	2.500.000
	Total de la 1ère partie	8.013.000
	2ème Partie  Personnel — Pensions et allocations	
32-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Pensions de service et pour dommages corporels	100.000
	Total de la 2ème partie	100.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Prestations à caractère familial	65.000
33-43	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Sécurité sociale	1.885.000
	Total de la 3ème partie	1.950.000
	4ème Partie  Matériel et fonctionnement des services	
34-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Remboursement de frais	304.000
	Total de la 4ème partie	304.000
	Total du titre III	
	Total de la sous-section III	10.367.000
	Total do la sous section m	10.367.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION V	
	DELEGATION NATIONALE AUX RISQUES MAJEURS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
24 - 4	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-61	Délégation nationale aux risques majeurs — Traitements d'activités	57.340.000
31-62	Délégation nationale aux risques majeurs — Indemnités et allocations	<b>-</b> 1 000 000
31-63	diverses	71.980.000
	sociale	13.312.000
	Total de la 1ère partie	142.632.000
	3ème Partie	
22.61	Personnel — Charges sociales	
33-61 33-63	Délégation nationale aux risques majeurs — Prestations à caractère familial	700.000
33-64	Délégation nationale aux risques majeurs — Sécurité sociale	32.330.000
33-04	Délégation nationale aux risques majeurs — Contribution aux œuvres sociales.	2.121.000
	Total de la 3ème partie	35.151.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-61	Délégation nationale aux risques majeurs — Remboursement de frais	2.327.000
34-62	Délégation nationale aux risques majeurs — Matériel et mobilier	2.500.000
34-63	Délégation nationale aux risques majeurs — Fournitures	1.470.000
34-64	Délégation nationale aux risques majeurs — Charges annexes	900.000
34-65	Délégation nationale aux risques majeurs — Habillement	50.000
34-67	Délégation nationale aux risques majeurs — Parc automobile	700.000
34-69	Délégation nationale aux risques majeurs — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème Partie	7.957.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-71	Délégation nationale aux risques majeurs — Entretien des immeubles	500.000
	Total de la 5ème Partie	500.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-74	Délégation nationale aux risques majeurs — Conférences et séminaires	9.000.000
	Total de la 7ème partie	9.000.000
	Total du titre III	195.240.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-72	Délégation nationale aux risques majeurs — Formation et perfectionnement des personnels	1.500.000
	Total de la 3ème partie	1.500.000
	Total du titre IV	1.500.000
	Total de la sous-section V	196.740.000
	Total de la section I	255.133.063.000
	SECTION II DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Sûreté nationale — Traitements d'activités	62.335.200.000
31-02	Sûreté nationale — Indemnités et allocations diverses	82.338.340.000
31-03	Sûreté nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	8.240.000.000
	Total de la 1ère partie	152.913.540.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Sûreté nationale — Rentes d'accidents du travail	6.000.000
32-02	Sûreté nationale — Pensions de service et pour dommages corporels	2.600.000.000
	Total de la 2ème partie	2.606.000.000
	3ème Partie	
22.01	Personnel — Charges sociales	<b>2</b> 400 000 000
33-01	Sûreté nationale — Prestations à caractère familial	2.400.000.000
33-02	Sûreté nationale — Prestations facultatives	6.000.000
33-03	Sûreté nationale — Sécurité sociale	36.818.385.000
33-04	Sûreté nationale — Contribution aux œuvres sociales	4.137.776.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Sûreté nationale — Remboursement de frais	840.500.000
34-02	Sûreté nationale — Matériel et mobilier	850.000.000
34-03	Sûreté nationale — Fournitures	1.260.000.000
34-04	Sûreté nationale — Charges annexes	3.885.000.000
34-05	Sûreté nationale — Habillement	7.300.000.000
34-06	Sûreté nationale — Alimentation	6.932.000.000
34-07	Sûreté nationale — Acquisitions — Fournitures et entretien du matériel technique du service des télécommunications	1.050.000.000
34-08	Sûreté nationale — Matériel de prévention et de protection	580.000.000
34-09	Sûreté nationale — Matériel médical et produits pharmaceutiques	315.000.000
34-90	Sûreté nationale — Parc automobile	3.952.000.000
34-92	Sûreté nationale — Loyers	120.000.000
34-96	Sûreté nationale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	27.084.510.000
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-01	Sûreté nationale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	1.060.750.000
	Total de la 5ème partie	1.968.750.000
	Total de la Selle parde	1.968.750.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Sûreté nationale — Dépenses diverses	25.200.000
37-03	Sûreté nationale — Conférences et séminaires	102.700.000
	Total de la 7ème partie	127.900.000
	Total du titre III	228.062.861.000
	TITRE IV  INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Sûreté nationale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	900.000.000
	Total de la 3ème partie	900.000.000
	Total du titre IV	900.000.000
	Total de la sous-section I	228.962.861.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE LA SURETE NATIONALE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-13	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.269.250.000
	Total de la 1ère partie	1.269.250.000
	4ème Partie  Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Remboursement de frais	198.000.000
34-12	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Matériel et mobilier	348.000.000
34-13 34-14	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Fournitures	600.000.000
34-14	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Charges annexes	87.000.000 2.142.300.000
34-10	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Parc automobile	400.000.000
3131		
	Total de la 4ème partie	3.775.300.000
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	1.190.000.000
	Total de la 5ème partie	1.190.000.000
	Total du titre III	6.234.550.000
	Total de la sous-section II	6.234.550.000
	Total de la section II	235.197.411.000
	SECTION III	
	DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Protection civile — Traitements d'activités	14.000.000.000
31-02	Protection civile — Indemnités et allocations diverses	21.800.000.000
31-03	Protection civile — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	
		46.225.000
	Total de la 1ère partie	35.846.225.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Protection civile — Rentes d'accidents du travail	2.800.000
32-02	Protection civile — Pensions de service et pour dommages corporels	60.000.000
	Total de la 2ème partie	62.800.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Protection civile — Prestations à caractère familial	595.350.000
33-02	Protection civile — Prestations facultatives	2.660.000
33-03	Protection civile — Sécurité sociale	8.965.000.000
33-04	Protection civile — Contribution aux œuvres sociales	19.292.000
	Total de la 3ème partie	9.582.302.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Protection civile — Remboursement de frais	115.600.000
34-02	Protection civile — Matériel et mobilier	32.500.000
34-03	Protection civile — Fournitures	34.060.000
34-04	Protection civile — Charges annexes	400.000.000
34-05	Protection civile — Habillement	1.920.000.000
34-06	Protection civile — Alimentation	40.000.000
34-90	Protection civile — Parc automobile	165.000.000
34-92	Protection civile — Loyers	1.400.000
34-96	Protection civile — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	2.708.570.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Protection civile — Entretien des immeubles	10.694.000
	Total de la 5ème partie	10.694.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Protection civile — Conférences et séminaires	1.000.000
	Total de la 7ème partie	1.000.000
	Total du titre III	48.211.591.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Protection civile — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	90.000.000
	Total de la 3ème partie	90.000.000
	Total du titre IV	90.000.000
	Total de la sous-section I	48.301.591.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE LA PROTECTION CIVILE	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-13	Services déconcentrés de la protection civile — Personnel contractuel —	
	Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1 202 165 000
		1.382.165.000
	Total de la 1ère partie	1.382.165.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-14	Services déconcentrés de la protection civile — Contribution aux œuvres	
	sociales	751.100.000
	Total de la 3ème partie	751.100.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la protection civile — Remboursement de frais	155.253.000
34-12	Services déconcentrés de la protection civile — Matériel et mobilier	9.000.000
34-13	Services déconcentrés de la protection civile — Fournitures	76.000.000
34-14 34-16	Services déconcentrés de la protection civile — Charges annexes	300.000.000
34-10 34-91	Services déconcentrés de la protection civile — Annientation	1.272.340.000
34-91	Services déconcentrés de la protection civile — Fair automobile	291.600.000 10.000.000
	Total de la 4ème partie	2.114.193.000
	5ème Partie	2.1175000
	Jeme Partie  Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de la protection civile — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	178.275.000
	Total de la 5ème partie	178.275.000
	Total du titre III	4.425.733.000
	Total de la sous-section II	4.425.733.000
	Total de la sous section i	1.425.733.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III	
	UNITE NATIONALE D'INSTRUCTION ET D'INTERVENTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-23	Unité nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	135.848.000
	Total de la 1ère partie	135.848.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-24	Unité nationale — Contribution aux œuvres sociales	40.751.000
	Total de la 3ème partie	40.751.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Unité nationale — Remboursement de frais	43.560.000
34-21	Unité nationale — Matériel et mobilier	4.800.000
34-23	Unité nationale — Fournitures	5.770.000
34-24	Unité nationale — Charges annexes	23.760.000
34-26	Unité nationale — Alimentation	95.000.000
34-81	Unité nationale — Parc automobile	75.000.000
34-87	Unité nationale — Frais de fonctionnement de la brigade canine	15.000.000
	Total de la 4ème partie	262.890.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Unité nationale — Entretien des immeubles	19.400.000
	Total de la 5ème partie	19.400.000
	Total du titre III	458.889.000
	Total de la sous-section III	458.889.000
	Total de la section III	53.186.213.000

	TABLEAU ANNEXE (suite)	
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION IV	
	GESTION DU PALAIS DU GOUVERNEMENT	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Palais du Gouvernement — Traitements d'activités	21.000.000
31-22	Palais du Gouvernement — Indemnités et allocations diverses	18.500.000
31-23	Palais du Gouvernement — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	25.500.000
	Total de la 1ère partie	65.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Palais du Gouvernement — Prestations à caractère familial	2.300.000
33-22	Palais du Gouvernement — Prestations facultatives	40.000
33-23	Palais du Gouvernement — Sécurité sociale	9.875.000
	Total de la 3ème partie	12.215.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Palais du Gouvernement — Remboursement de frais	518.000
34-22	Palais du Gouvernement — Matériel et mobilier	165.000
34-23	Palais du Gouvernement — Fournitures	577.000
34-24	Palais du Gouvernement — Charges annexes	11.979.000
34-25	Palais du Gouvernement — Habillement	200.000
34-70	Palais du Gouvernement — Parc automobile	498.000
	Total de la 4ème partie	13.937.000
	5ème Partie	
25.21	Travaux d'entretien	
35-21	Palais du Gouvernement — Entretien des immeubles	24.255.000
	Total de la 5ème partie	24.255.000
	Total du titre III	115.407.000
	Total de la sous-section I	115.407.000
	Total de la section IV	115.407.000

REDITS OUVERTS EN DA	LIBELLES	N <sup>os</sup> DES CHAPITRES
	SECTION VI	
	DIRECTION GENERALE DES TRANSMISSIONS NATIONALES	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
180.000.000	Direction générale des transmissions nationales — Traitements d'activités	31-01
220,000,000	Direction générale des transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses	31-02
230.000.000	Direction générale des transmissions nationales — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	31-03
421.312.000	Total de la 1ère partie	
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
606.000	Direction générale des transmissions nationales — Rentes d'accidents du travail	32-01
4.000.000	Direction générale des transmissions nationales — Pensions de service et pour dommages corporels	32-02
4.606.000	Total de la 2ème partie	
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
4.427.000	Direction générale des transmissions nationales — Prestations à caractère familial	33-01
480.000	Direction générale des transmissions nationales — Prestations facultatives	33-02
103.500.000	Direction générale des transmissions nationales — Sécurité sociale	33-03
10.712.000	Direction générale des transmissions nationales — Contribution aux œuvres sociales	33-04
10.712.000		

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des transmissions nationales — Remboursement de frais	18.553.000
34-02	Direction générale des transmissions nationales — Matériel et mobilier	2.750.000
34-03	Direction générale des transmissions nationales — Fournitures	4.350.000
34-04	Direction générale des transmissions nationales — Charges annexes	863.292.000
34-05	Direction générale des transmissions nationales — Habillement	330.000
34-07	Direction générale des transmissions nationales — Matériel technique des télécommunications	23.200.000
34-08	Direction générale des transmissions nationales — Fournitures d'exploitation	19.570.000
34-90	Direction générale des transmissions nationales — Pour nutres d'exploitation  Direction générale des transmissions nationales — Parc automobile	4.300.000
34-90	Direction générale des transmissions nationales — Late automobile	50.000
34-96	Direction générale des transmissions nationales — Eoyers	10.000
	Total de la 4ème partie	936.405.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des transmissions nationales — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	5.210.000
	Total de la 5ème partie	5.210.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-04	Direction générale des transmissions nationales — Conférences et séminaires	315.000
37-05	Direction générale des transmissions nationales — Elections	580.000
	Total de la 7ème partie	895.000
	Total du titre III	1.487.547.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des transmissions nationales — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	8.000.000
	Total de la 3ème partie	8.000.000
	Total du titre IV	8.000.000
	Total de la sous-section I	1.495.547.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DES TRANSMISSIONS NATIONALES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Traitements d'activités	1.400.000.000
31-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Indemnités et allocations	1 7 10 1 10 000
31-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Personnel contractuel —	1.549.112.000
51 15	Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	85.300.000
	Total de la 1ère partie	3.034.412.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Rentes d'accidents du	
22.12	travail	600.000
32-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Pensions de service et pour dommages corporels	5 000 000
	Total de la 2ème partie	5.000.000
		5.600.000
	3ème Partie	
22 11	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Prestations à caractère familial	70,000,000
33-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Prestations facultatives	70.000.000 480.000
33-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Sécurité sociale	738.529.000
33-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Contribution aux œuvres sociales	79.756.000
	Total de la 3ème partie	888.765.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des transmissions nationales —Remboursement de frais	33.165.000
34-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Matériel et mobilier	5.310.000
34-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Fournitures	22.710.000
34-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Charges annexes	17.500.000
34-15	Services déconcentrés des transmissions nationales — Habillement	2.064.000
34-18	Services déconcentrés des transmissions nationales — Fournitures d'exploitation	31.700.000
34-52	Services déconcentrés des transmissions nationales — Matériel technique des télécommunications	22.700.000
34-91	Services déconcentrés des transmissions nationales — Parc automobile	14.840.000
34-93	Services déconcentrés des transmissions nationales — Loyers	1.310.000
34-98	Services déconcentrés des transmissions nationales — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	500.000
	Total de la 4ème partie	151.799.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Entretien des immeubles	
	et leurs installations techniques	7.470.000
	Total de la 5ème partie	7.470.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Conférences et séminaires	224 000
	Total de la 7ème partie	324.000
	Total du titre III	324.000
		4.088.370.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
10.11	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	6,500,000
	Total de la 3ème partie	6.500.000
	Total du titre IV	6.500.000
	Total de la sous-section II	4.094.870.000
	Total de la section VI	
		5.590.417.000
	SECTION VII DIRECTION GENERALE DE LA GARDE COMMUNALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale de la garde communale — Traitements d'activités	75.000.000
31-02	Direction générale de la garde communale — Indemnités et allocations diverses	400 000 000
31-03	Direction générale de la garde communale — Personnel contractuel —	102.022.000
	Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	Sociale	5.233.000
	Total de la 1ère partie	182.255.000
	2ème Partie	
22.02	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale de la garde communale — Pensions de service et pour dommages corporels	
		1.326.000
	Total de la 2ème partie	1.326.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la garde communale — Prestations à caractère familial	900.000
33-02	Direction générale de la garde communale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Direction générale de la garde communale — Sécurité sociale	44.587.000
33-04	Direction générale de la garde communale — Contribution aux œuvres sociales	
	Total de la 3ème partie	4.681.000 50.268.000
	4ème Partie  Matériel et fonctionnement des services	
34-03		622,000
34-03 34-04	Direction générale de la garde communale — Fournitures  Direction générale de la garde communale — Charges annexes	622.000
34-04	Direction générale de la garde communale — Habillement	2.000.000
	Direction générale de la garde communale — Parc automobile	250.000
34-90		500.000
34-97	Direction générale de la garde communale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	13.000
	Total de la 4ème partie	3.385.000
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la garde communale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	500.000
	Total de la 5ème partie	500.000
	Total du titre III	237.734.000
	Total de la sous-section I	237.734.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE LA GARDE COMMUNALE	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de la garde communale — Traitements d'activités	111.300.000
31-12	Services déconcentrés de la garde communale — Indemnités et allocations diverses	115.000.000
31-13	Services déconcentrés de la garde communale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	220.000.000
	sociale	21.301.000
	Total de la 1ère partie	247.601.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-12	Services déconcentrés de la garde communale — Pensions de service et pour dommages corporels	200.000
	Total de la 2ème partie	200.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de la garde communale — Prestations à caractère	
22.12	familial	5.000.000
33-12 33-13	Services déconcentrés de la garde communale — Prestations facultatives	200.000
33-13 33-14	Services déconcentrés de la garde communale — Sécurité sociale	56.625.000
33-14	Services déconcentrés de la garde communale — Contribution aux œuvres sociales	6 221 000
	Total de la 3ème partie	6.321.000
	4ème Partie	68.146.000
	4eme Partie  Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la garde communale — Remboursement de frais	15.000.000
34-12	Services déconcentrés de la garde communale — Matériel et mobilier	2.600.000
34-13	Services déconcentrés de la garde communale — Fournitures	4.000.000
34-14	Services déconcentrés de la garde communale — Charges annexes	7.500.000
34-15	Services déconcentrés de la garde communale — Habillement	250.000
34-91	Services déconcentrés de la garde communale — Parc automobile	1.500.000
34-93	Services déconcentrés de la garde communale — Loyers	400.000
34-98	Services déconcentrés de la garde communale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	200.000
	Total de la 4ème partie	31.450.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de la garde communale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	1.500.000
	Total de la 5ème partie	1.500.000
	Total du titre III	348.897.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de la garde communale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	200.000
	Total de la 3ème partie	
	Total du titre IV	200.000
	Total de la sous-section II	200.000
		349.097.000
	Total des crédits appears au ministre d'Etat ministre de	586.831.000
	Total des crédits ouverts au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales	549.809.342.000

Décret exécutif n° 15-26 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de la justice, garde des sceaux.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 14-10 du 8 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 30 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 ;

Vu le décret présidentiel n° 14-145 du 28 Journada Ethania 1435 correspondant au 28 avril 2014 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de soixante-quatorze milliards sept cent sept millions huit cent trente-six mille dinars (74.707.836.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de la justice, garde des sceaux, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la justice, garde des sceaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015.

Abdelmalek SELLAL.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2015, au ministre de la justice, garde des sceaux

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	438.279.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	370.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	14.506.000
	Total de la 1ère partie	822.785.000
	Total de la Tele parde	022.703.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	500.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	105.000.000
	Total de la 2ème partie	105.500.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	200.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	225.205.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	21.500.000
	Total de la 3ème partie	251.405.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	133.898.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	13.213.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	89.538.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	591.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	680.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	7.400.000
34-92	Administration centrale — Loyers	17.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	852.739.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	33.600.000
	Total de la 5ème partie	33.600.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'école supérieure de la magistrature (ESM)	1.435.000.000
36-02	Subvention de fonctionnement à l'école nationale des greffes (ENG)	549.512.000
36-04	Subvention de fonctionnement à la résidence des magistrats	88.000.000
36-05	Subvention de fonctionnement à l'office national de lutte contre la drogue et la	00.000.000
	toxicomanie	67.861.000
36-07	Subvention de fonctionnement au centre des études juridiques et judiciaires	9.900.000
	Total de la 6ème partie	2.150.273.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Frais d'organisation de conférences et séminaires	12.000.000
37-10	Administration centrale — Frais de mise en œuvre de la réforme de la justice	150.000.000
37-19	Frais de fonctionnement de la commission nationale du droit international humanitaire	50.000.000
37-21	Administration centrale — Frais de fonctionnement du tribunal des conflits	5.220.000
J. 41	T-4-1 d- 1- 75	217 220 000
	Total de la 7ème partie	217.220.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
	Frais de formation	150.000.000
	Total de la 3ème partie	150.000.000
	Total du titre IV	150.000.000
	Total de la sous-section I	4.583.522.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES JUDICIAIRES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services judiciaires — Traitements d'activités	12.651.172.000
31-12	Services judiciaires — Indemnités et allocations diverses	8.411.488.000
31-13	Services judiciaires — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	769.328.000
	Total de la 1ère partie	21.831.988.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services judiciaires — Prestations à caractère familial	174.000.000
33-13	Services judiciaires — Sécurité sociale	5.178.140.000
33-14	Services judiciaires — Contribution aux œuvres sociales	542.784.000
	Total de la 3ème partie	5.894.924.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services judiciaires — Remboursement de frais	4.911.488.000
34-12	Services judiciaires — Matériel et mobilier	100.000.000
34-13	Services judiciaires — Fournitures	425.764.000
34-14	Services judiciaires — Charges annexes	534.000.000
34-15	Services judiciaires — Habillement	30.026.000
34-80	Services judiciaires — Parc automobile	68.200.000
34-93	Services judiciaires — Loyers	2.490.000
34-98	Services judiciaires — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	100.000
	Total de la 4ème partie	6.072.068.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services judiciaires — Entretien des immeubles	924.898.000
	Total de la 5ème partie	924.898.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services judiciaires — Frais de justice criminelle	462.722.000
	Total de la 7ème partie	462.722.000
	Total du titre III	35.186.600.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services judiciaires — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	140.000.000
	Total de la 3ème partie	140.000.000
	Total du titre IV	140.000.000
	Total de la sous-section II	35.326.600.000
	SOUS-SECTION III TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-41	Tribunaux administratifs — Traitements d'activités	632.000.000
31-42	Tribunaux administratifs — Indemnités et allocations diverses	408.632.000
31-43	Tribunaux administratifs — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	140.000.000
	Total de la 1ère partie	1.180.632.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-41	Tribunaux administratifs — Prestations à caractère familial	7.000.000
33-43	Tribunaux administratifs — Sécurité sociale	255.000.000
33-44	Tribunaux administratifs — Contribution aux œuvres sociales	25.500.000
	Total de la 3ème partie	287.500.000

34-42 34-43 34-44 34-45 34-95 34-96	4ème Partie  Matériel et fonctionnement des services  Tribunaux administratifs — Remboursement de frais	20.350.000 40.000.000 55.000.000 50.000.000 1.782.000 6.660.000 650.000
34-42 34-43 34-44 34-45 34-95 34-96 34-96	Tribunaux administratifs — Remboursement de frais	40.000.000 55.000.000 50.000.000 1.782.000 6.660.000 650.000
34-42 34-43 34-44 34-45 34-95 34-96 34-96	Tribunaux administratifs — Matériel et mobilier	40.000.000 55.000.000 50.000.000 1.782.000 6.660.000 650.000
34-43 34-44 34-45 34-95 34-96 34-96	Tribunaux administratifs — Fournitures	55.000.000 50.000.000 1.782.000 6.660.000 650.000
34-44 34-45 34-95 34-96 34-96	Tribunaux administratifs — Charges annexes	50.000.000 1.782.000 6.660.000 650.000
34-45 34-95 34-96 34-96	Tribunaux administratifs — Habillement	1.782.000 6.660.000 650.000
34-95 34-96 34-00	Tribunaux administratifs — Parc automobile	1.782.000 6.660.000 650.000
34-96 T	Tribunaux administratifs — Loyers	650.000
24.00	Tribunaux administratifs — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat  Total de la 4ème partie	650.000
34-99	dues par l'Etat  Total de la 4ème partie	10.000
	5ème Partie	1/4.432.000
	Semo i aruc	
	Travaux d'entretien	
35-41 Т	Tribunaux administratifs — Entretien des immeubles	115.000.000
	Total de la 5ème partie	115.000.000
	Total du titre III	1.757.584.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-41	Tribunaux administratifs — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	922.000
	Total de la 3ème partie	922.000
	Total du titre IV	
	Total de la sous-section III	922.000
	Total de la section I	1.758.506.000
		41.668.628.000
J	SECTION II DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET DE LA REINSERTION	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Administration pénitentiaire — Traitements d'activités	00
-	Administration pénitentiaire — Indemnités et allocations diverses	93.640.000
	Administration pénitentiaire — Personnel contractuel — Rémunérations —  Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	130.000.000 14.619.000
	Total de la 1ère partie	238.259.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-22	Administration pénitentiaire — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	102.000.000
	Total de la 2ème partie	102.000.000
	3ème Partie	
22.44	Personnel — Charges sociales	
33-21	Administration pénitentiaire — Prestations à caractère familial	2.096.000
33-22	Administration pénitentiaire — Prestations facultatives	200.000
33-23	Administration pénitentiaire — Sécurité sociale	79.000.000
33-24	Administration pénitentiaire — Contribution aux œuvres sociales	8.788.000
	Total de la 3ème partie	90.084.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Administration pénitentiaire — Remboursement de frais	11.484.000
34-22	Administration pénitentiaire — Matériel et mobilier	1.500.000
34-23	Administrations pénitentiaire — Fournitures	10.000.000
34-24	Administrations pénitentiaire — Charges annexes	19.239.000
34-25	Administration pénitentiaire — Habillement	100.000
34-26	Administrations pénitentiaire — Armement	60.000.000
34-93	Administration pénitentiaire — Parc automobile	1.305.000
34-94	Administration pénitentiaire — Loyers	200.000
34-98	Administration pénitentiaire — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	103.838.000
	·	
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-21	Administration pénitentiaire — Entretien des immeubles	11.027.000
33-21	Total de la 5ème partie	11.025.000
	i i	11.025.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-03	Subvention de fonctionnement à l'école nationale des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire	450.000.000
	Total de la 6ème partie	450.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Administration pénitentiaire — Frais d'organisation de conférences et séminaires	11.700.000
37-23	Administration pénitentiaire — Dépenses diverses	1.000.000
37-24	Administration pénitentiaire — Frais de fonctionnement du comité interministériel de coordination des activités et de réinsertion sociale des détenus	
		12.000.000
	Total de la 7ème partie	24.700.000
	Total du titre III	1.019.906.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-21	Administration pénitentiaire — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	40.000.000
43-22	Administration pénitentiaire — Action éducative, culturelle et sportive en faveur des détenus	40.000.000
	Total de la 3ème partie	80.000.000
	Total du titre IV	80.000.000
	Total de la sous-section I	1.099.906.000
	SOUS-SECTION II	
	ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-31	Etablissements pénitentiaires — Traitements d'activités	7.500.000.000
31-32	Etablissements pénitentiaires — Indemnités et allocations diverses	11.717.620.000
31-33	Etablissements pénitentiaires — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	17.328.000
	Total de la 1ère partie	19.234.948.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-31	Etablissements pénitentiaires — Rentes d'accidents du travail	280.000
	Total de la 2ème partie	280.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-31	Etablissements pénitentiaires — Prestations à caractère familial	360.000.000
33-33	Etablissements pénitentiaires — Sécurité sociale	4.364.737.000
33-34	Etablissements pénitentiaires — Contribution aux œuvres sociales	511.315.000
	Total de la 3ème partie	5.236.052.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
24.24	Matériel et fonctionnement des services	
34-31	Etablissements pénitentiaires — Remboursement de frais	126.175.000
34-32	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier	299.875.000
34-33	Etablissements pénitentiaires — Fournitures	130.140.000
34-34	Etablissements pénitentiaires — Charges annexes	661.375.000
34-35	Etablissements pénitentiaires — Habillement	516.759.000
34-36	Etablissements pénitentiaires — Alimentation	3.445.607.000
34-37	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier de literie, de couchage et de cantine	487.125.000
34-38	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier pédagogique et outillage	240.700.000
34-39	Etablissements pénitentiaires — Matériel médical et d'hygiène	743.850.000
34-91	Etablissements pénitentiaires — Parc automobile	102.105.000
34-92	Etablissements pénitentiaires — Loyers	850.000
	Total de la 4ème partie	6.754.561.000
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-31	Etablissements pénitentiaires — Entretien des immeubles	
00 01	Total de la 5ème partie	574.325.000
	-	574.325.000
	7ème Partie  Dépenses diverses	
37-31	<u> </u>	2,000,000
	Etablissements pénitentiaires — Frais de justice criminelle  Frais de fonctionnement des établissements pénitentiaires de milieu ouvert	2.000.000
37-34	Etablissements pénitentiaires — Frais de fonctionnement du juge d'application	40.000.000
37-35	des peines	5.000.000
	Total de la 7ème partie	47.000.000
	Total du titre III	31.847.166.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-31	Etablissements pénitentiaires — Aide financière et sociale au profit des détenus démunis	92.136.000
	Total de la 6ème partie	92.136.000
	Total du titre IV	92.136.000
	Total de la sous-section II	31.939.302.000
	Total de la section II	33.039.208.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la justice, garde des sceaux	74.707.836.000

Décret exécutif n° 15-27 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2015, au ministre des finances.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 14-10 du 8 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 30 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 ;

Vu le décret présidentiel n° 14-145 du 28 Journada Ethania 1435 correspondant au 28 avril 2014 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre-vingt-douze milliards six cent quinze millions quatre-vingt-treize mille dinars (92.615.093.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre des finances, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015.

Abdelmalek SELLAL.

#### TABLEAU ANNEXE

# Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2015, au ministre des finances

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	602.942.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	971.960.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	100.000.000
	Total de la 1ère partie	1.674.902.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	220.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	2.534.000
	Total de la 2ème partie	2.754.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	8.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	25.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	408.071.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	38.325.000
	Total de la 3ème partie	454.921.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	90.435.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	6.613.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	14.490.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	106.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	1.225.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	15.750.000
34-92	Administration centrale — Loyers	2.500.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	237.023.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	240.000.000
	Total de la 5ème partie	240.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-03	Subvention à l'école nationale des impôts (E.N.I.)	00.040.000
36-05	Subvention à l'agence nationale du cadastre (A.N.C.)	99.940.000
36-06	Subvention à la cellule de traitement du renseignement financier	2.978.437.000
36-07	Subvention à l'office national des statistiques (ONS)	30.000.000
36-08	Subvention à l'école nationale des douanes	690.000.000
36-09	Subvention à l'école nationale du Trésor	91.659.000 20.000.000
	Total de la 6ème partie	3.910.036.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
27.02	Administration centrale — Conférences et séminaires	3.000.000
37-02	Administration centrale — Etudes	
37-03		50.000.000
37-04	Administration centrale — Frais de fonctionnement du fonds spécial de retraite des cadres supérieurs de la Nation	5.000.000
	Total de la 7ème partie	58.000.000
	Total du titre III	6.577.636.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-03	Administration centrale — Contributions et cotisations aux organismes internationaux non gouvernementaux	1.000.000
	Total de la 2ème partie	1.000.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	81.272.000
43-02	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité publique.	1.000.000
	Total de la 3ème partie	82.272.000
	Total du titre IV	83.272.000
	Total de la sous-section I	6.660.908.000
	SOUS-SECTION II	
	OFFICE CENTRAL	
	DE REPRESSION DE LA CORRUPTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Office central de répression de la corruption — Traitements d'activités	33.300.000
31-12	Office central de répression de la corruption — Indemnités et allocations diverses	75.000.000
31-13	Office central de répression de la corruption — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	9.800.000
	Total de la 1ère partie	118.100.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-12	Office central de répression de la corruption — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Office central de répression de la corruption — Prestations à caractère familial	600.000
33-12	Office central de répression de la corruption — Prestations facultatives	10.000
33-13	Office central de répression de la corruption — Sécurité sociale	27.000.000
33-14	Office central de répression de la corruption — Contribution aux œuvres sociales	1.500.000
	Total de la 3ème partie	29.110.000
	4ème Partie  Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Office central de répression de la corruption — Remboursement de frais	9.220.000
34-12	Office central de répression de la corruption — Matériel et mobilier	9.500.000
34-13	Office central de répression de la corruption — Fournitures	3.105.000
34-14	Office central de répression de la corruption — Charges annexes	7.200.000
34-15	Office central de répression de la corruption — Habillement	150.000
34-16	Office central de répression de la corruption — Alimentation	2.500.000
34-17	Office central de répression de la corruption — Matériel et équipements de couchage et de cuisine	3.000.000
34-91	Office central de répression de la corruption — Parc automobile	1.650.000
34-93	Office central de répression de la corruption — Loyers	400.000
34-98	Office central de répression de la corruption — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	36.735.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-11	Office central de répression de la corruption — Entretien des immeubles	3.000.000
	Total de la 5ème partie	3.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-12	Office central de répression de la corruption — Conférences et séminaires	5.000.000
	Total de la 7ème partie	5.000.000
	Total du titre III	191.955.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie  Action éducative et culturelle	
43-11	Office central de répression de la corruption — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	1.000.000
	Total de la 3ème partie	1.000.000
	Total du titre IV	1.000.000
	Total de la sous-section II	192.955.000
	Total de la section I	6.853.863.000
	1 Otal uc la Section I	

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale de la comptabilité — Traitements d'activités	181.000.000
31-02	Direction générale de la comptabilité — Indemnités et allocations diverses	176.800.000
31-03	Direction générale de la comptabilité — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	15 200 000
		15.300.000
	Total de la 1ère partie	373.100.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale de la comptabilité — Rentes d'accidents de travail	21.000
32-02	Direction générale de la comptabilité — Pensions de service et pour dommages corporels	500.000
	Total de la 2ème partie	521.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la comptabilité — Prestations à caractère familial	4.000.000
33-02	Direction générale de la comptabilité — Prestations facultatives	20.000
33-03	Direction générale de la comptabilité — Sécurité sociale	89.450.000
33-04	Direction générale de la comptabilité — Contribution aux œuvres sociales	9.000.000
	Total de la 3ème partie	102.470.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale de la comptabilité — Remboursement de frais	7,000,000
34-02	Direction générale de la comptabilité — Matériel et mobilier	7.000.000 6.219.000
34-03	Direction générale de la comptabilité — Fournitures	65.000.000
34-04	Direction générale de la comptabilité — Charges annexes	85.000.000
34-05	Direction générale de la comptabilité — Habillement	392.000
34-90	Direction générale de la comptabilité — Parc automobile	2.500.000
34-92	Direction générale de la comptabilité — Loyers	1.000.000
34-97	Direction générale de la comptabilité — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	167.121.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la comptabilité — Entretien des immeubles	6.000.000
	Total de la 5ème partie	6.000.000
	7ème Partie	
27.04	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale de la comptabilité — Conférences et séminaires	1.800.000
37-03	Direction générale de la comptabilité — Frais de fonctionnement du conseil national de la comptabilité	38.000.000
37-04	Frais de fonctionnement de la commission de supervision des assurances	1.700.000
	Total de la 7ème partie	41.500.000
	Total du titre III	690.712.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale de la comptabilité — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	25.000.000
	Total de la 3ème partie	25.000.000
	Total du titre IV	25.000.000
	Total de la sous-section I	715.712.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Directions régionales du Trésor — Traitements d'activités	5.188.000.000
31-12	Directions régionales du Trésor — Indemnités et allocations diverses	5.144.000.000
31-13	Directions régionales du Trésor — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	990.000.000
	Total de la 1ère partie	11.322.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Directions régionales du Trésor — Rentes d'accidents du travail	301.000
32-12	Directions régionales du Trésor — Pensions de service et pour dommages corporels	7.000.000
	Total de la 2ème partie	7.301.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Directions régionales du Trésor — Prestations à caractère familial	160.000.000
33-12	Directions régionales du Trésor — Prestations facultatives	260.000
33-13	Directions régionales du Trésor — Sécurité sociale	2.582.000.000
33-14	Directions régionales du Trésor — Contribution aux œuvres sociales	268.000.000
	Total de la 3ème partie	3.010.260.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Directions régionales du Trésor — Remboursement de frais	63.855.000
34-12	Directions régionales du Trésor — Matériel et mobilier	35.535.000
34-13	Directions régionales du Trésor — Fournitures	124.200.000
34-14	Directions régionales du Trésor — Charges annexes	400.000.000
34-15	Directions régionales du Trésor — Habillement	2.700.000
34-91	Directions régionales du Trésor — Parc automobile	23.000.000
34-93	Directions régionales du Trésor — Loyers	4.000.000
34-98	Directions régionales du Trésor — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	50.000
	Total de la 4ème partie	653.340.000
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-11	Directions régionales du Trésor — Entretien des immeubles	84.000.000
	Total de la 5ème partie	84.000.000
	Total du titre III	15.076.901.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Directions régionales du Trésor — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	210.000.000
	Total de la 3ème partie	210.000.000
	Total du titre IV	210.000.000
	Total de la sous-section II	15.286.901.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III	
	GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	6.000.000
	Total de la 1ère partie	6.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers— Fournitures	495.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	910.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	40.000
	Total de la 4ème partie	1.445.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	714.000
	Total de la 5ème partie	714.000
	Total du titre III	8.159.000
	Total de la sous-section III	8.159.000
	Total de la section II	16.010.772.000
	SECTION III	
	DIRECTION GENERALE DES DOUANES	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des douanes — Traitements d'activités	5.531.977.000
31-02	Direction générale des douanes — Indemnités et allocations diverses	8.303.645.000
31-03	Direction générale des douanes — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	227.350.000
	Total de la 1ère partie	14.062.972.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
22.01	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des douanes — Rentes d'accidents du travail	1.665.000
32-02	Direction générale des douanes — Pensions de service et pour dommages corporels	24.400.000
	Total de la 2ème partie	26.065.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des douanes — Prestations à caractère familial	232.400.000
33-02	Direction générale des douanes — Prestations facultatives	400.000
33-03	Direction générale des douanes — Sécurité sociale	3.458.905.000
33-04	Direction générale des douanes — Contribution aux œuvres sociales	295.000.000
	Total de la 3ème partie	3.986.705.000
	4ème Partie  Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des douanes — Remboursement de frais	35.640.000
34-02	Direction générale des douanes — Matériel et mobilier	27.514.000
34-03	Direction générale des douanes — Fournitures	26.134.000
34-04	Direction générale des douanes — Charges annexes	12.474.000
34-05	Direction générale des douanes — Habillement	55.000.000
34-06	Direction générale des douanes — Alimentation	3.500.000
34-90	Direction générale des douanes — Parc automobile	10.000.000
34-92	Direction générale des douanes — Loyers	500.000
34-97	Direction générale des douanes — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	170.772.000
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des douanes — Entretien des immeubles	9.534.000
	Total de la 5ème partie	9.534.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale des douanes — Dépenses diverses	500.000
37-03	Direction générale des douanes — Conférences et séminaires	8.000.000
	Total de la 7ème partie	8.500.000
	Total du titre III	18.264.548.000

	TABLETO ATTIERE (suite)	
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des douanes — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	60.000.000
	Total de la 3ème partie	60.000.000
	Total du titre IV	60.000.000
	Total de la sous-section I	18.324.548.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des douanes — Remboursement des frais	62.370.000
34-12	Services déconcentrés des douanes — Matériel et mobilier	31.338.000
34-13	Services déconcentrés des douanes — Fournitures	43.815.000
34-14	Services déconcentrés des douanes — Charges annexes	575.000.000
34-15	Services déconcentrés des douanes — Habillement	1.500.000
34-16	Services déconcentrés des douanes — Alimentation	350.000.000
34-91	Services déconcentrés des douanes — Parc automobile	137.000.000
34-93	Services déconcentrés des douanes — Loyers	60.410.000
34-98	Services déconcentrés des douanes — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	1.261.443.000
	-	
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des douanes — Entretien des immeubles	93.722.000
	Total de la 5ème partie	93.722.000
	Total du titre III	1.355.165.000
	Total de la sous-section II	1.355.165.000
	Total de la section III	19.679.713.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION IV	
	DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des impôts — Traitements d'activités	620.000.000
31-02	Direction générale des impôts — Indemnités et allocations diverses	500.000.000
31-03	Direction générale des impôts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	55.260.000
	Total de la 1ère partie	1.175.260.000
	2ème Partie  Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des impôts — Rentes d'accidents du travail	55,000
32-02	Direction générale des impôts — Pensions de service et pour dommages	55.000
02 02	corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	65.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des impôts — Prestations à caractère familial	16.000.000
33-02	Direction générale des impôts — Prestations facultatives	40.000
33-03	Direction générale des impôts — Sécurité sociale	280.000.000
33-04	Direction générale des impôts — Contribution aux œuvres sociales	28.000.000
	Total de la 3ème partie	324.040.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des impôts — Remboursement de frais	70.000.000
34-02	Direction générale des impôts — Matériel et mobilier	14.875.000
34-03	Direction générale des impôts — Fournitures	320.000.000
34-04	Direction générale des impôts— Charges annexes	40.590.000
34-05	Direction générale des impôts — Habillement	730.000
34-90	Direction générale des impôts — Parc automobile	13.000.000
34-92	Direction générale des impôts — Loyers	1.000.000
34-97	Direction générale des impôts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	460.205.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des impôts — Entretien des immeubles	17.500.000
	Total de la 5ème partie	17.500.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale des impôts — Conférences et séminaires	4.000.000
	Total de la 7ème partie	4.000.000
	Total du titre III	1.981.070.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des impôts — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	70.000.000
	Total de la 3ème partie	70.000.000
	Total du titre IV	70.000.000
	Total de la sous-section I	2.051.070.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des impôts — Traitements d'activités	7.995.994.000
31-12	Services déconcentrés des impôts — Indemnités et allocations diverses	8.185.354.000
31-13	Services déconcentrés des impôts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.269.000.000
	Total de la 1ère partie	17.450.348.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des impôts — Rentes d'accidents du travail	600.000
32-12	Services déconcentrés des impôts — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	610.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des impôts — Prestations à caractère familial	296.000.000
33-12	Services déconcentrés des impôts — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés des impôts — Sécurité sociale	4.045.337.000
33-14	Services déconcentrés des impôts — Contribution aux œuvres sociales	370.000.000
	Total de la 3ème partie	4.711.837.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des impôts — Remboursement de frais	132.660.000
34-12	Services déconcentrés des impôts — Matériel et mobilier	82.225.000
34-13	Services déconcentrés des impôts — Fournitures	107.000.000
34-14	Services déconcentrés des impôts — Charges annexes	182.100.000
34-15	Services déconcentrés des impôts — Habillement	5.112.000
34-91	Services déconcentrés des impôts — Parc automobile	45.815.000
34-93	Services déconcentrés des impôts — Loyers	33.100.000
34-98	Services déconcentrés des impôts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	1.000.000
	Total de la 4ème partie	589.012.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des impôts — Entretien des immeubles	162.000.000
	Total de la 5ème partie	162.000.000
	Total du titre III	22.913.807.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés des impôts — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	368.000.000
	Total de la 3ème partie	368.000.000
	Total du titre IV	368.000.000
	Total de la sous-section II	23.281.807.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
31-23	Personnel — Rémunérations d'activités  Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	230.000.000
	Total de la 1ère partie	230.000.000
	4ème Partie  Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures	7.200.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	79.299.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	530.000
	Total de la 4ème partie	87.029.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	52.000.000
	Total de la 5ème partie	52.000.000
	Total du titre III	369.029.000
	Total de la sous-section III	369.029.000
	Total de la section IV	25.701.906.000
	SECTION V DIRECTION GENERALE DU DOMAINE NATIONAL	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale du domaine national — Traitements d'activités	100.000.000
31-02	Direction générale du domaine national — Indemnités et allocations diverses.	110.000.000
31-03	Direction générale du domaine national — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	10 500 000
	sociale	18.500.000 228.500.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale du domaine national — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale du domaine national — Prestations à caractère familial	2.755.000
33-02	Direction générale du domaine national — Prestations facultatives	20.000
33-03	Direction générale du domaine national — Sécurité sociale	52.500.000
33-04	Direction générale du domaine national — Contribution aux œuvres sociales	5.415.000
	Total de la 3ème partie	60.690.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale du domaine national — Remboursement de frais	6.900.000
34-02	Direction générale du domaine national — Matériel et mobilier	6.000.000
34-03	Direction générale du domaine national — Fournitures	6.500.000
34-04	Direction générale du domaine national — Charges annexes	5.000.000
34-05	Direction générale du domaine national — Habillement	453.000
34-90	Direction générale du domaine national — Parc automobile	7.200.000
34-97	Direction générale du domaine national — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	32.063.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale du domaine national — Entretien des immeubles	4.800.000
	Total de la 5ème partie	4.800.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale du domaine national — Conférences et séminaires	5.000.000
	Total de la 7ème partie	5.000.000
	Total du titre III	331.063.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale du domaine national — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	20.000.000
	Total de la 3ème partie	20.000.000
	Total du titre IV	20.000.000
	Total de la sous-section I	351.063.000

Services déconcentrés du domaine national — Indemnités et allocations diverses	N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
TITRE III   MOYENS DES SERVICES   Tere Partie   Personnel - Rémunérations d'activités   3,550,000.0   31-12   Services déconcentrés du domaine national - Indemnités et allocations diverses		SOUS-SECTION II	
Services déconcentrés du domaine national — Personnel — Personnel — Personnel — Personnel — Rémunérations d'activités   3.550.000.0		SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
1ère Partie   Personnel — Rémunérations d'activités   3.550.000.0		TITRE III	
		MOYENS DES SERVICES	
		1ère Partie	
31-11   Services déconcentrés du domaine national — Traitements d'activités			
Services déconcentrés du domaine national — Indemnités et allocations diverses			
31-13   Services déconcentrés du domaine national — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale			3.550.000.000
Services déconcentrés du domaine national — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	31-12	l	4 000 000 000
Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	21 12		4.000.000.00
Sociale	31-13		
2ème Partie   Personnel — Pensions et allocations   100.0     32-11   Services déconcentrés du domaine national — Rentes d'accidents du travail   20.0     Services déconcentrés du domaine national — Pensions de service et pour dommages corporels		sociale	907.000.00
32-11   Services déconcentrés du domaine national — Rentes d'accidents du travail   20.0		Total de la 1ère partie	8.457.000.00
32-12   Services déconcentrés du domaine national — Rentes d'accidents du travail   20.0		2ème Partie	
32-12   Services déconcentrés du domaine national — Pensions de service et pour dommages corporels		Personnel — Pensions et allocations	
32-12   Services déconcentrés du domaine national — Pensions de service et pour dommages corporels	32-11	Sarvigas dágangantrás du domaina national Dantas d'agaidants du travail	100.00
20.0			100.00
3ème Partie   Personnel — Charges sociales   33-11	32 12	l + l	20.00
33-11   Services déconcentrés du domaine national — Prestations à caractère familial		Total de la 2ème partie	120.00
Services déconcentrés du domaine national — Prestations à caractère familial		3ème Partie	
Services déconcentrés du domaine national — Prestations facultatives		Personnel — Charges sociales	
33-12   Services déconcentrés du domaine national — Prestations facultatives	33-11		
33-13   Services déconcentrés du domaine national — Sécurité sociale	22.44		136.100.00
Services déconcentrés du domaine national — Contribution aux œuvres sociales			300.00
Total de la 3ème partie			1.962.500.00
4ème Partie  Matériel et fonctionnement des services  34-11 Services déconcentrés du domaine national — Remboursement de frais	33-14	l	212.000.00
Matériel et fonctionnement des services34-11Services déconcentrés du domaine national — Remboursement de frais		Total de la 3ème partie	2.310.900.00
34-11Services déconcentrés du domaine national — Remboursement de frais		4ème Partie	
34-12Services déconcentrés du domaine national — Matériel et mobilier		Matériel et fonctionnement des services	
34-12Services déconcentrés du domaine national — Matériel et mobilier	34-11	Services déconcentrés du domaine national — Remboursement de frais	57 450 00
34-13       Services déconcentrés du domaine national — Fournitures			
34-14       Services déconcentrés du domaine national — Charges annexes       160.000.0         34-15       Services déconcentrés du domaine national — Habillement       5.000.0         34-91       Services déconcentrés du domaine national — Parc automobile       46.519.0         34-93       Services déconcentrés du domaine national — Loyers       5.000.0         34-98       Services déconcentrés du domaine national — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat       10.0			
Services déconcentrés du domaine national — Habillement			
34-91 Services déconcentrés du domaine national — Parc automobile			5.000.00
Services déconcentrés du domaine national — Loyers			46.519.00
Services déconcentrés du domaine national — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat			5.000.00
	34-98	Services déconcentrés du domaine national — Frais judiciaires — Frais	10.00
Total de la 4ème partie			699.729.00

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés du domaine national — Entretien des immeubles	43.423.000
	Total de la 5ème partie	43.423.000
	Total du titre III	11.511.172.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie  Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés du domaine national — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	200.000.000
	Total de la 3ème partie	200.000.000
	Total du titre IV	200.000.000
	Total de la sous-section II	11.711.172.000
	SOUS-SECTION III	111,1111,21000
	GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	31.000.000
	Total de la 1ère partie	31.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures	525.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	10.593.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	190.000
	Total de la 4ème partie	11.308.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	8.400.000
	Total de la 5ème partie	8.400.000
	Total du titre III	50.708.000
	Total de la sous-section III	50.708.000
	Total de la section V	12.112.943.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION VI	
	DIRECTION GENERALE DU BUDGET	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale du budget — Traitements d'activités	330.000.000
31-02	Direction générale du budget — Indemnités et allocations diverses	440.000.000
31-03	Direction générale du budget — Personnel contractuel — Rémunérations —	
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	17.600.000
	Total de la 1ère partie	787.600.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale du budget — Pensions de service et pour dommages corporels	450.000
	Total de la 2ème partie	450.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale du budget — Prestations à caractère familial	5.000.000
33-02	Direction générale du budget — Prestations facultatives	39.000
33-03	Direction générale du budget — Sécurité sociale	192.500.000
33-04	Direction générale du budget — Contribution aux œuvres sociales	14.900.000
	Total de la 3ème partie	212.439.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale du budget — Remboursement de frais	4.950.000
34-02	Direction générale du budget — Matériel et mobilier	12.000.000
34-03	Direction générale du budget — Fournitures	15.000.000
34-04	Direction générale du budget — Charges annexes	6.500.000
34-05	Direction générale du budget — Habillement	270.000
34-90 34-97	Direction générale du budget — Parc automobile	11.300.000
3 <del>4</del> -9 <i>1</i>	Direction générale du budget — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	50.030.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale du budget — Entretien des immeubles	1.000.000
	Total de la 5ème partie	1.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale du budget — Conférences et séminaires	2.500.000
37-03	Direction générale du budget — Frais de préparation du budget et de la loi de	
37-05	finances  Direction générale du budget — Etudes	7.000.000
37-03		241.500.000
	Total de la 7ème partie	251.000.000
	Total du titre III	1.302.519.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale du budget — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	305.490.000
	Total de la 3ème partie	305.490.000
	Total du titre IV	305.490.000
	Total de la sous-section I	1.608.009.000
	SOUS-SECTION II	
	DIRECTIONS REGIONALES DU BUDGET	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Directions régionales du budget — Traitements d'activités	2.362.600.000
31-12	Directions régionales du budget — Indemnités et allocations diverses	2.780.000.000
31-13	Directions régionales du budget — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	108.000.000
	Total de la 1ère partie	5.250.600.000

2ème Partie  **Personnel — Pensions et allocations**  Directions régionales du budget — Rentes d'accidents du travail	60.000 10.000 70.000 29.000.000 70.000 1.285.027.000 66.000.000 1.380.097.000
Directions régionales du budget — Rentes d'accidents du travail	10.000 70.000 29.000.000 70.000 1.285.027.000 66.000.000
Directions régionales du budget — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000 70.000 29.000.000 70.000 1.285.027.000 66.000.000
Total de la 2ème partie	70.000 29.000.000 70.000 1.285.027.000 66.000.000
Total de la 2ème partie	70.000 29.000.000 70.000 1.285.027.000 66.000.000
3ème Partie  Personnel — Charges sociales  Directions régionales du budget — Prestations à caractère familial  Directions régionales du budget — Prestations facultatives  Directions régionales du budget — Sécurité sociale  Directions régionales du budget — Contribution aux œuvres sociales  Total de la 3ème partie	29.000.000 70.000 1.285.027.000 66.000.000
Personnel — Charges sociales  Directions régionales du budget — Prestations à caractère familial  Directions régionales du budget — Prestations facultatives  Directions régionales du budget — Sécurité sociale  Directions régionales du budget — Contribution aux œuvres sociales  Total de la 3ème partie	70.000 1.285.027.000 66.000.000
Directions régionales du budget — Prestations à caractère familial  Directions régionales du budget — Prestations facultatives  Directions régionales du budget — Sécurité sociale  Directions régionales du budget — Contribution aux œuvres sociales  Total de la 3ème partie	70.000 1.285.027.000 66.000.000
Directions régionales du budget — Prestations facultatives	70.000 1.285.027.000 66.000.000
Directions régionales du budget — Sécurité sociale	1.285.027.000 66.000.000
Directions régionales du budget— Contribution aux œuvres sociales	66.000.000
Total de la 3ème partie	
•	1 380 097 000
4ème Partie	1.360.057.000
Matériel et fonctionnement des services	
Directions régionales du budget — Remboursement de frais	23.780.000
Directions régionales du budget — Matériel et mobilier	50.000.000
Directions régionales du budget — Fournitures	40.000.000
Pirections régionales du budget — Charges annexes	29.000.000
Directions régionales du budget — Habillement	1.279.000
Directions régionales du budget — Parc automobile	11.000.000
Directions régionales du budget — Loyers	2.900.000
Directions régionales du budget — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	15.000
Total de la 4ème partie	157.974.000
Sàma Dartia	
	14.175.000
6 6 =	14.175.000
Total de la 5ème partie	
) j	irections régionales du budget — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat

N <sup>os</sup> DES HAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Directions régionales du budget — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	50.000.000
	Total de la 3ème partie	50.000.000
	Total du titre IV	50.000.000
	Total de la sous-section II	6.852.916.000
	SOUS-SECTION III	
	DIRECTIONS DE LA PROGRAMMATION ET SUIVI BUDGETAIRES DE WILAYAS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Traitements	
	d'activités	810.000.000
31-22	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Indemnités et allocations diverses	015 000 000
21.22		815.000.000
31-23	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	118.000.000
	Total de la 1ère partie	1.743.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Rentes d'accidents du travail	15.000
32-22	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Pensions de service et pour dommages corporels	
		750.000
	Total de la 2ème partie	765.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Prestations à caractère familial	30.000.000
33-22	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Prestations facultatives	48.000
33-23	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Sécurité sociale	404.000.000
33-24	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Contribution aux œuvres sociales	40.578.000
	Total de la 3ème partie	474.626.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Remboursement de frais	24.000.000
34-22	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Matériel et mobilier	30.000.000
34-23	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Fournitures	26.000.000
34-24	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Charges annexes	38.000.000
34-25	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Habillement	1.530.000
34-81	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Parc automobile	15.000.000
34-95	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Loyers	500,000
34-96	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Frais judiciaire — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	100.000
	Total de la 4ème partie	135.130.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Entretien des immeubles	13.230.000
	Total de la 5ème partie	13.230.000
	Total du titre III	2.366.751.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	8.000.000
	Total de la 3ème partie	8.000.000
	Total du titre IV	8.000.000
	Total de la sous-section III	2.374.751.000
	Total de la section VI	10.835.676.000
	SECTION VII	
	INSPECTION GENERALE DES FINANCES	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
21 01	Personnel — Rémunérations d'activités  Inspection générale des finances — Troitements d'activités	400,000,000
31-01 31-02	Inspection générale des finances — Traitements d'activités  Inspection générale des finances — Indemnités et allocations diverses	400.000.000
31-02	Inspection générale des finances — Personnel contractuel — Rémunérations —	429.000.000
31-03	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	31.000.000
	Total de la 1ère partie	860.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Inspection générale des finances — Pensions de service et pour dommages corporels	
	Total de la 2ème partie	10.000
	Total de la Zellie partie	10.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Inspection générale des finances — Prestations à caractère familial	3.600.000
33-02	Inspection générale des finances — Prestations facultatives	30.000
33-03	Inspection générale des finances — Sécurité sociale	202.000.000
33-04	Inspection générale des finances — Contribution aux œuvres sociales	13.000.000
	Total de la 3ème partie	218.630.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Inspection générale des finances — Remboursement de frais	60.000.000
34-02	Inspection générale des finances — Matériel et mobilier	2.000.000
34-03	Inspection générale des finances — Fournitures	5.000.000
34-04	Inspection générale des finances — Charges annexes	5.500.000
34-05	Inspection générale des finances — Habillement	400.000
34-90	Inspection générale des finances — Parc automobile	2.740.000
34-92	Inspection générale des finances — Loyers	318.000
34-97	Inspection générale des finances — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	75.968.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Inspection générale des finances — Entretien des immeubles	1.000.000
	Total de la 5ème partie	1.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	110001000
37-02	Inspection générale des finances — Conférences et séminaires	7.800.000
	Total de la 7ème partie	7.800.000
	Total du titre III	1.163.408.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	1.103.408.000
	3ème Partie  Action éducative et culturelle	
43-01	Inspection générale des finances — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	15.500.000
	Total de la 3ème partie	15.500.000
	Total du titre IV	15.500.000
	Total de la sous-section I	
	Total de la section VII	1.178.908.000
	SECTION VIII DIRECTION GENERALE DE LA PROSPECTIVE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale de la prospective — Traitements d'activités	84.000.000
31-02	Direction générale de la prospective — Indemnités et allocations diverses	46.000.000
31-03	Direction générale de la prospective — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	
		28.000.000
	Total de la 1ère partie	158.000.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale de la prospective — Rentes d'accidents de travail	5.000
	Total de la 2ème partie	5.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la prospective — Prestations à caractère familial	1.300.000
33-01	Direction générale de la prospective — Prestations facultatives	15.000
33-02	Direction générale de la prospective — Sécurité sociale	32.000.000
34-04	Direction générale de la prospective — Contribution aux œuvres sociales	2.500.000
0.0.	Total de la 3ème partie	35.815.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement de service	
34-01	Direction générale de la prospective — Remboursement de frais	11.820.000
34-02	Direction générale de la prospective — Matériel et mobilier	1.500.000
34-03	Direction générale de la prospective — Fournitures	2.500.000
34-04	Direction générale de la prospective — Charges annexes	11.000.000
34-05	Direction générale de la prospective — Habillement	612.000
34-90	Direction générale de la prospective — Parc automobile	3.000.000
34-92	Direction générale de la prospective — Loyers	50.000
34-97	Direction générale de la prospective — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	30.492.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la prospective — Entretien des immeubles	10.000.000
	Total de la 5ème partie	10.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale de la prospective — Conférence et séminaires	2.000.000
	Total de la 7ème partie	2.000.000
	Total du titre III	236.312.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale de la prospective — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	5.000.000
	Total de la 3ème partie	5.000.000
	Total du titre IV	5.000.000
	Total de la sous-section I	241.312.000
	Total de la section VIII	
		241.312.000
	Total des crédits ouverts au ministre des finances	92.615.093.000

Décret exécutif n° 15-28 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de l'énergie.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 14-10 du 8 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 30 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 ;

Vu le décret présidentiel n° 14-145 du 28 Journada Ethania 1435 correspondant au 28 avril 2014 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quarante-quatre milliards dix millions soixante-sept mille dinars (44.010.067.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de l'énergie, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'énergie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015.

Abdelmalek SELLAL.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2015, au ministre de l'énergie

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	_	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	230.500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	249.931.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	24.148.000
	Total de la 1ère partie	504.579.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	85.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	28.942.000
	Total de la 2ème partie	29.027.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.531.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	60.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	120.108.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.258.000
	Total de la 3ème partie	131.957.000
	4ème Partie  Matériel et fonctionnement des services	
24.01		
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	90.090.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.000.000
34-03		8.498.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	41.580.000
34-05		544.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	11.310.000
34-92	Administration centrale — Loyers	27.901.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	182.933.000
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	11.550.000
	Total de la 5ème partie	11.550.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	15.000.000
	Total de la 7ème partie	15.000.000
	Total du titre III	875.046.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-01	Contributions et cotisations aux organismes internationaux non gouvernementaux	15.800.000
	Total de la 2ème partie	15.800.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	25.000.000
	Total de la 3ème partie	25.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-04	Contribution à l'établissement de la nouvelle ville de Hassi Messaoud	250.000.000
44-13	Contribution aux centres de recherche	2.462.550.000
	Total de la 4ème partie	2.712.550.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-04	Compensation au titre de la réduction de la facturation de l'électricité pour trois wilayas des Haut Plateaux	512.000.000
46-07	Compensation au titre du prix de l'eau en provenance des unités de déssalement	37.535.566.000
	Total de la 6ème partie	38.047.566.000
	Total du titre IV	40.800.916.000
	Total de la sous-section I	41.675.962.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	686.795.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	849.558.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	198.929.000
	Total de la 1ère partie	1.735.282.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	270.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	3.952.000
	Total de la 2ème partie	4.222.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	29.480.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	400.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	384.088.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	33.600.000
	Total de la 3ème partie	447.568.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	32.314.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	3.150.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	17.768.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	50.985.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.686.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	13.970.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	5.100.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	60.000
	Total de la 4ème partie	125.033.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	22.000.000
	Total de la 5ème partie	22.000.000
	Total du titre III	2.334.105.000
	Total de la sous-section II	2.334.105.000
	Total de la section I	44.010.067.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'énergie	44.010.067.000

Décret exécutif n° 15-29 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de l'industrie et des mines.

Le Premier ministre.

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 14-10 du 8 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 30 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 ;

Vu le décret présidentiel n° 14-145 du 28 Journada Ethania 1435 correspondant au 28 avril 2014 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cinq milliards trois cent quatorze millions cinquante-huit mille dinars (5.314.058.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de l'industrie et des mines, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'industrie et des mines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015.

Abdelmalek SELLAL.

#### TABLEAU ANNEXE

# Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2015, au ministre de l'industrie et des mines

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	363.010.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	404.405.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations —	
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	55.707.000
	Total de la 1ère partie	823.122.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	45.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	2.500.000
	Total de la 2ème partie	2.545.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	7.479.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	160.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	191.854.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	22.590.000
	Total de la 3ème partie	222.083.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	93.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.550.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	13.500.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	56.430.000
34-05	Administration centrale — Habillement	900.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	15.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	25.000
	Total de la 4ème partie	183.405.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	19.453.000
	Total de la 5ème partie	19.453.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI)	1.000.000.000
36-02	Subvention aux centres de facilitation des petites et moyennes entreprises	300.000.000
36-03	Subvention à l'agence nationale de développement de la PME (AND-PME)	85.000.000
36-09	Subvention à l'office national de la métrologie légale (ONML)	460.000.000
	Total de la 6ème partie	1.845.000.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	20.700.000
37-02	Administration centrale — Subvention pour frais de fonctionnement du CNC-PME	12.600.000
37-03	Administration centrale — Dépenses relatives au prix algérien de la qualité	3.000.000
37-04	Administration centrale — Frais liés à l'exécution des mémorandums d'entente dans le cadre de la coopération internationale dans le domaine de la PME	6.000.000
37-05	Administration centrale — Dépenses relatives au prix national de l'innovation pour la petite et moyenne entreprise	4.500.000
	Total de la 7ème partie	46.800.000
	Total du titre III	3.142.408.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action iéducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	12.000.000
	Total de la 3ème partie	12.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution aux associations d'utilité publique	15.000.000
44-03	Contribution à l'institut algérien de la normalisation (IANOR)	71.250.000
44-06	Contribution à l'organisme algérien d'accréditation (ALGERAC)	10.000.000
44-07	Contribution à l'agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière	12.000.000
44-08	Contribution pour la mise en œuvre de la convention de coopération entre l'Algérie et la commission européenne portant programme d'appui aux PME/PMI et la maîtrise des technologies d'information et de la	
	communication	35.000.000
44-09	Contribution aux pépinières d'entreprises	160.550.000
44-12	Contribution à l'école des mines d'El Abed	47.500.000
	Total de la 4ème partie	351.300.000
	Total du titre IV	363.300.000
	Total de la sous-section I	3.505.708.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	671 640 000
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	671.649.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	542.059.000 164.249.000
	Total de la 1ère partie	
	Total de la 1916 partie	1.377.957.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	8.300.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	480.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	303.427.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	16.800.000
	Total de la 3ème partie	329.007.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	30.284.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	3.458.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	16.500.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	29.700.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.500.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	7.600.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	344.000
	Total de la 4ème partie	91.386.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	10.000.000
	Total de la 5ème partie	10.000.000
	Total du titre III	1.808.350.000
	Total de la sous-section II	1.808.350.000
	Total de la section I	5.314.058.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'industrie et des mines	5.314.058.000

Décret exécutif n° 15-30 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de l'agriculture et du développement rural.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 14-10 du 8 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 30 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 ;

Vu le décret présidentiel n° 14-145 du 28 Journada Ethania 1435 correspondant au 28 avril 2014 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent cinquante-cinq milliards cent un millions quatre-vingt-dix-sept mille dinars (255.101.097.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de l'agriculture et du développement rural, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'agriculture et du développement rural sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015.

Abdelmalek SELLAL.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2015, au ministre de l'agriculture et du développement rural

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	255.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	263.965.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	45.144.000
	Total de la 1ère partie	564.109.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	435.000
	Total de la 2ème partie	435.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.200.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	77.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	129.742.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	13.500.000
	Total de la 3ème partie	147.519.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	39.105.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.295.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	10.279.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	29.200.000
34-05	Administration centrale — Habillement	312.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.388.000
34-92	Administration centrale — Loyers	650.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	88.239.000
35-01	5ème Partie  Travaux d'entretien  Administration centrale — Entretien des immeubles  Total de la 5ème partie	9.700.000
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux centres de formation des forêts	04.810.000
36-03	Subventions aux réserves de chasse, centres cynégétiques et parcs nationaux	94.819.000
36-04	Subvention à l'agence nationale pour la conservation de la nature (ANN)	1.344.120.000 231.220.000
36-30	Subvention à l'institut national de la vulgarisation agricole (INVA)	97.631.000
36-33	Subventions aux instituts de technologie moyens agricoles (ITMA)	481.421.000
36-34	Subventions aux centres de formation et de vulgarisation agricoles (CFVA)	67.746.000
36-42	Subvention à l'école nationale des forêts (ENAF)	45.666.000
36-51	Subventions aux instituts techniques de la production végétale (ITCMI, ITGC, ITAFV, ITDAS)	982.203.000
36-61	Subvention à l'institut national de la protection des végétaux (INPV)	506.078.000
36-62	Subvention à l'institut national de la médecine vétérinaire (INMV)	288.718.000
36-71	Subvention au haut commissariat au développement de la steppe (HCDS)	319.688.000
36-93	Subvention à l'institut national des sols, de l'irrigation et du drainage (INSID)	179.360.000
36-94	Subvention au commissariat au développement de l'agriculture des régions sahariennes (CDARS)	112.969.000
36-95	Subvention au centre national de contrôle et de certification des semences et plants (CNCC)	148.379.000
	Subvention à l'institut technique des élevages (ITELV)	396.961.000
36-97	buo vention a l'institut technique des elevages (l'IEE v)	390.901.000

	. ,	
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	11.000.000
37-03	Administration centrale — Frais de fonctionnement des bureaux de représentation de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la commission de la lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale	6.000.000
	Total de la 7ème partie	17.000.000
	Total du titre III	6.123.981.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	15.900.000
	Total de la 3ème partie	15.900.000
		13.500.000
	4ème Partie  Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Foires et expositions	500,000
44-02	Administration centrale — Contribution au centre national de l'insémination artificielle et de l'amélioration génétique (CNIAAG)	500.000
44-24	Administration centrale — Information et vulgarisation	4.000.000
44-32	Contribution au parc zoologique et des loisirs « La concorde civile »	6.000.000
44-34	Contribution à l'office algérien interprofessionel des céréales ( (OAIC)	80.000.000
44-39	Contribution à la chambre nationale de l'agriculture	178.988.000.000
44-49	Contribution à l'institut national de la recherche forestière (INRF)	10.000.000
44-50	Contribution à l'institut national de la recherche agronomique d'Algérie	425.056.000
44-53	(INRAA)	723.610.000
	Contribution à l'office national interprofessionnel du lait (ONIL)	43.511.000.000
	Total de la tellie parde	223.748.166.000
	6ème Partie	
46-03	Action sociale — Assistance et solidarité  Indemnisation des biens affectés au fonds national de la révolution agraire  (ENDA)	
	(FNRA)  Total de la 6ème partie	1.500.000.000
	Total du titre IV	1.500.000.000
	Total de la sous-section I	225.264.066.000
	Total de la sous section i	231.388.047.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	4.384.222.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	4.565.310.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	507.009.000
	Total de la 1ère partie	9.456.541.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	1.700.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	1.700.000
	corporels	11.800.000
	Total de la 2ème partie	13.500.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	210.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	1.152.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	2.237.384.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	232.625.000
	Total de la 3ème partie	2.681.161.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	85.491.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	57.483.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	67.171.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	104.940.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	4.697.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	97.680.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	5.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise —	
	Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	422.942.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	50 201 000
33-11		58.201.000
	Total de la 5ème partie	58.201.000
		12.632.345.000
	Total de la sous-section II	12.632.345.000
	Total de la section I	244.020.392.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DES FORETS	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des forêts — Traitements d'activités	89.791.000
31-02	Direction générale des forêts — Indemnités et allocations diverses	106.558.000
31-03	Direction générale des forêts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	15.052.000
	Total de la 1ère partie	211.401.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale des forêts — Pensions de service et pour dommages corporels	4.000.000
	Total de la 2ème partie	4.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des forêts — Prestations à caractère familial	2.750.000
33-02	Direction générale des forêts — Prestations facultatives	50.000
33-03	Direction générale des forêts — Sécurité sociale	50.088.000
33-04	Direction générale des forêts — Contribution aux œuvres sociales	5.346.000
	Total de la 3ème partie	58.234.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des forêts — Remboursement de frais	9.266.000
34-02	Direction générale des forêts — Matériel et mobilier	918.000
34-03	Direction générale des forêts — Fournitures	2.510.000
34-04	Direction générale des forêts — Charges annexes	60.000.000
34-05	Direction générale des forêts — Habillement	212.000
34-07	Direction générale des forêts — Habillement du personnel technique	249.500.000
34-90	Direction générale des forêts — Parc automobile	1.500.000
34-97	Direction générale des forêts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	323.916.000
35-01	Travaux d'entretien  Direction générale des forêts — Entretien des immeubles  Total de la 5ème partie	4.619.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Direction générale des forêts — Conférences et séminaires	1.350.000
37-03	Direction générale des forêts — Lutte contre les incendies — Surveillance	5.334.000
	Total de la 7ème partie	6.684.000
	Total du titre III	608.854.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des forêts — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	96.000.000
	Total de la 3ème partie	96.000.000

	TABLETE ALVIERE (Suite)	
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Direction générale des forêts — Information et vulgarisation	1.000.000
	Total de la 4ème partie	1.000.000
	Total du titre IV	97.000.000
	Total de la sous-section I	705.854.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des forêts — Traitements d'activités	3.370.739.000
31-12	Services déconcentrés des forêts — Indemnités et allocations diverses	3.327.525.000
31-13	Services déconcentrés des forêts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	450.495.000
	Total de la 1ère partie	7.148.759.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des forêts — Rentes d'accidents du travail	2.337.000
32-12	Services déconcentrés des forêts — Pensions de service et pour dommages corporels	24,000,000
		24.900.000
	Total de la 2ème partie	27.237.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des forêts — Prestations à caractère familial	155.000.000
33-12	Services déconcentrés des forêts — Prestations facultatives	670.000
33-13	Services déconcentrés des forêts — Sécurité sociale	1.674.638.000
33-14	Services déconcentrés des forêts — Contribution aux œuvres sociales	132.000.000
	Total de la 3ème partie	1.962.308.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des forêts — Remboursement de frais	54.718.000
34-12	Services déconcentrés des forêts — Matériel et mobilier	17.830.000
34-13	Services déconcentrés des forêts — Fournitures	26.793.000
34-14	Services déconcentrés des forêts — Charges annexes	67.500.000
34-15	Services déconcentrés des forêts — Habillement	5.855.000
34-91	Services déconcentrés des forêts — Parc automobile	71.320.000
34-93	Services déconcentrés des forêts — Loyers	2.385.000
34-98	Services déconcentrés des forêts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	246.881.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des forêts — Entretien des immeubles	53.966.000
35-12	Services déconcentrés des forêts — Entretien des forêts	358.500.000
	Total de la 5ème partie	412.466.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés des forêts — Lutte contre les feux de forêts	577.200.000
	Total de la 7ème partie	577.200.000
	Total du titre III	10.374.851.000
	Total de la sous-section II	10.374.851.000
	Total de la section II	11.080.705.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'agriculture et du développement rural	255.101.097.000

Décret exécutif n° 15-31 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre des moudjahidine.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 14-10 du 8 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 30 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 ;

Vu le décret présidentiel n° 14-145 du 28 Journada Ethania 1435 correspondant au 28 avril 2014 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent cinquante-deux milliards, trois cent trente-trois millions quatre cent cinquante mille dinars (252.333.450.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre des moudjahidine, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des moudjahidine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015.

Abdelmalek SELLAL.

#### TABLEAU ANNEXE

## Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2015, au ministre des moudjahidine

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	134.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	140.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	40.000.000
	Total de la 1ère partie	314.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	180.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	198.000
	Total de la 2ème partie	378.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.200.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	70.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	2.075.800.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.331.000
	Total de la 3ème partie	2.089.401.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	11.880.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	5.143.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	12.481.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	43.560.000
34-05	Administration centrale — Habillement	300.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.870.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.400.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	78.644.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	5.311.000
	Total de la 5ème partie	5.311.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subvention de fonctionnement au centre national d'appareillage des invalides et des victimes de la révolution de libération nationale et des ayants droits	160.864.000
36-02	Administration centrale — Subvention de fonctionnement au musée national du Moudjahid	115.668.000
36-03	Administration centrale — Subventions aux centres de repos des	
	Moudjahidine	605.218.000
36-04	Administration centrale — Subventions de fonctionnement aux musées régionaux du Moudjahid	360.146.000
	Total de la 6ème partie	1.241.896.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	3.479.000
37-03	Administration centrale — Dépenses relatives à la confection de médailles	2.000.000
37-04	Administration centrale — Journées commémoratives et historiques de la lutte de libération nationale	40.000.000
37-05	Administration centrale — Dépenses relatives à la protection des lieux historiques	1.000.000
37-06	Administration centrale — Dépenses relatives au prix du 1er Novembre.	1.000.000
37-08	Administration centrale — Dépenses relatives à la préparation et à l'organisation du 60ème anniversaire de la guerre de libération	
	nationale	500.000.000
	Total de la 7ème partie	547.479.000
	Total du titre III	4.277.109.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	13.000.000
43-02	Administration centrale — Contribution aux frais d'impression de la revue du 1er novembre	11.000.000
43-03	Administration centrale — Contribution aux frais de fonctionnement des associations liées à la lutte de libération nationale	152.600.000
	Total de la 3ème partie	176.600.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution au centre national d'études et de recherche sur le mouvement national et de la Révolution du 1er novembre 1954	116.363.000
	Total de la 4ème partie	116.363.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Administration centrale — Pensions aux moudjahidine et ayants droit de chouhada, aux victimes d'engins explosifs et à leurs ayants droit ainsi qu'aux grands invalides victimes civiles	192.779.000.000
46-02	Administration centrale — Frais de transport des moudjahidine et ayants droit.	1.060.000.000
46-03	Administration centrale — Frais de soins, de cures thermales et de séjour en stations thermales des moudjahidine	170.000.000
46-04	Administration centrale — Assistance exceptionnelle aux moudjahidine et ayants droit nécessiteux	10.000.000
46-05	Administration centrale — Frais de rapatriement des corps de chouhada et invalides de guerre décédés à l'étranger ainsi que les transferts inter-wilayas	500.000
46-07	Complément différentiel de retraite servi aux Moudjahidine	52.340.000.000
	Total de la 6ème partie	246.359.500.000
	Total du titre IV	246.652.463.000
	Total de la sous-section I	250.929.572.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	455.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	470.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel - Rémunérations - Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	107.490.000
	Total de la 1ère partie	1.032.490.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	200.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	1.300.000
	Total de la 2ème partie	1.500.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
22.44	Personnel — Charges sociales	••
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	23.473.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	231.250.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	27.200.000
	Total de la 3ème partie	282.423.000
	4ème Partie  Matériel et fonctionnement des services	
34-11		12 265 000
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	13.365.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	6.000.000
34-13 34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	8.625.000
34-14 34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	23.050.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	680.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	4.320.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.750.000
	Total de la 4ème partie	58.790.000
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	10.975.000
35-19	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des cimetières de Chouhada	8.000.000
	Total de la 5ème partie	18.975.000
	7ème Partie	18.973.000
	Dépenses diverses	
37-18	Services déconcentrés de l'Etat — Identification et entretien des lieux	
	historiques	2.500.000
37-19	Services déconcentrés de l'Etat — Journées commémoratives et historiques de la lutte de libération nationale	
	Total de la 7ème partie	2.400.000
	Total du titre III	4.900.000
		1.399.078.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie  Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de formation — Examens et concours.	4 800 000
<b>⊣</b> J-11	Total de la 3ème partie	4.800.000
	Total du titre IV	4.800.000
	Total de la sous-section II	4.800.000
	Total de la section I	1.403.878.000
		252.333.450.000
	Total des crédits ouverts au ministre des moudjahidine	252.333.450.000

Décret exécutif n° 15-32 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre des affaires religieuses et des wakfs.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 14-10 du 8 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 30 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 ;

Vu le décret présidentiel n° 14-145 du 28 Journada Ethania 1435 correspondant au 28 avril 2014 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt-six milliards cinq cent millions quatre cent cinquante-neuf mille dinars (26.500.459.000 DA), ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre des affaires religieuses et des wakfs, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des affaires religieuses et des wakfs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015.

Abdelmalek SELLAL.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2015, au ministre des affaires religieuses et des wakfs

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	133.518.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	149.978.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	19.032.000
	Total de la 1ère partie	302.528.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	3.340.000
	Total de la 2ème partie	3.340.000
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.855.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	80.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	70.874.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	7.880.000
	Total de la 3ème partie	83.689.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	27.542.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.875.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	12.354.000
34-05	Administration centrale — Habillement	260.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.200.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	5.000
	Total de la 4ème partie	51.236.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	6.000.000
	Total de la 5ème partie	6.000.000
	6ème Partie  Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subventions aux instituts nationaux de formation spécialisée des corps spécifiques de l'administration des affaires religieuses et des wakfs	679.957.000
36-02	Administration centrale — Subvention à l'école nationale de formation et de perfectionnement des cadres de l'administration des affaires religieuses et des wakfs	67.782.000
36-41	Administration centrale — Subvention au centre culturel islamique d'Alger	354.114.000
	Total de la 6ème partie	1.101.853.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	16.200.000
37-02	Administration centrale — Dépenses relatives à la manifestation « Constantine capitale de la culture arabe »	517.748.000
37-03	Administration centrale — Participation de l'Etat aux frais d'entretien de la mosquée Emir Abdelkader de Constantine	10.000.000
37-04	Administration centrale — Frais de fonctionnement de la commission nationale des cultes autres que musulmans	6.000.000
37-05	Administration centrale — Participation de l'Etat aux frais d'entretien d'El-Djamaâ El-Kabir d'Alger	5.000.000
	Total de la 7ème partie	554.948.000
	Total du titre III	2.103.594.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-01	Administration centrale — Action internationale	206.000.000
42-02	Administration centrale — Frais d'encadrement de l'activité cultuelle et culturelle en faveur de l'émigration	500.000.000
	Total de la 2ème partie	706.000.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Frais d'impression du Livre Saint, ouvrages et publications religieux	200.000.000
43-02	Administration centrale — Frais d'organisation du prix d'Algérie pour la récitation du Saint Coran et la renaissance du patrimoine islamique	50.000.000
43-03	Administration centrale — Frais de perfectionnement et de recyclage du personnel du ministère des affaires religieuses et des wakfs	25.000.000
43-04	Administration centrale — Frais de confection de la revue « Rissalat El Masdjed »	15.000.000
43-05	Administration centrale — Frais d'organisation de la semaine nationale du Saint Coran	14.000.000
43-21	Administration centrale — Contribution de l'Etat au fonctionnement des fondations de la Mosquée	20.000.000
43-22	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité publique	70.000.000
43-24	Administration centrale — Frais liés aux caravanes à caractère cultuel et scientifique	30.000.000
	Total de la 3ème partie	424.000.000
	Total du titre IV	1.130.000.000
	Total de la sous-section I	3.233.594.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	8.548.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	8.414.710.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	582.366.000
	Total de la 1ère partie	17.545.076.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	32.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	103.000.000
	Total de la 2ème partie	103.032.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	735.320.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	4.240.677.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	505.669.000
	Total de la 3ème partie	5.482.166.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	40.788.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	4.320.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	13.903.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	40.800.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.250.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	9.600.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.630.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	300.000
	Total de la 4ème partie	112.591.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	24.000.000
	Total de la 5ème partie	24.000.000
	Total du titre III	23.266.865.000
	Total de la sous-section II	23.266.865.000
	Total de la section I	26.500.459.000
	Total des crédits ouverts au ministre des affaires religieuses et des wakfs	26.500.459.000

Décret exécutif n° 15-33 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre du commerce.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) :

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi  $\,$  n° 14-10 du 8 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 20 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 ;

Vu le décret présidentiel n° 14-145 du 28 Journada Ethania 1435 correspondant au 28 avril 2014 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt-quatre milliards deux cent soixante-seize millions trois cent quarante-cinq mille dinars (24.276.345.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre du commerce, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015.

Abdelmalek SELLAL.

### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2015, au ministre du commerce

LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
SECTION I SECTION UNIQUE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES	
1ère Partie  **Personnel — Rémunérations d'activités  Administration centrale — Traitements d'activités	240.000.000 264.000.000
Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale  Total de la 1ère partie	37.000.000 541.000.000
2ème Partie	
Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	210.000
	SECTION I SECTION UNIQUE  SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX  TITRE III MOYENS DES SERVICES  Ière Partie Personnel — Rémunérations d'activités  Administration centrale — Traitements d'activités

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.900.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	250.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	126.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	15.000.000
	Total de la 3ème partie	146.150.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	52.319.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.146.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	18.937.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	56.400.000
34-05	Administration centrale — Habillement	800.000
34-06	Administration centrale — Dépenses liées à la conception et à l'impression de dépliants	10.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	7.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	148.612.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
25.01		
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	53.000.000
	Total de la 5ème partie	53.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'agence nationale de promotion du commerce extérieur	
	(ALGEX)	135.000.000
36-09	Subvention au centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage	
	(C.A.C.Q.E)	681.000.000
36-10	Subvention au conseil de la concurrence	90.000.000
	Total de la 6ème partie	906.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires	9.900.000
37-03	Administration centrale — Dépenses liées à l'accession de l'Algérie à	
37-04	l'organisation mondiale du commerce	49.925.000
		30.000.000
	Total de la 7ème partie	89.825.000
	Total du titre III	1.885.397.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	42,000,000
	Total de la 3ème partie	43.000.000
	F	43.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution aux chambres de commerce et d'industrie (C.C.I)	59.850.000
44-03	Contribution à la chambre algérienne de commerce et d'industrie (C.A.C.I)	38.000.000
44-05	Contribution aux associations d'utilité publique	10.000.000
44-06	Contribution au programme d'appui (P3A) à la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'union européenne	15 400 000
	Total de la 4ème partie	15.400.000
	·	123.250.000
	6ème Partie  Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Contribution au fonds de compensation des frais de transport	6.072.000.000
46-03	Contribution de l'Etat à la stabilisation des prix du sucre blanc et de l'huile	6.072.000.000
40-03	alimentaire ordinaire raffinée	3.000.000.000
	Total de la 6ème partie	9.072.000.000
	Total du titre IV	9.238.250.000
	Total de la sous-section I	11.123.647.000
	SOUS-SECTION II	
	DIRECTIONS DE WILAYA DU COMMERCE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
31-11	Personnel — Rémunérations d'activités	4 220 000 000
31-11	Directions de wilaya du commerce — Traitements d'activités  Directions de wilaya du commerce — Indemnités et allocations diverses	4.330.000.000
31-12	Directions de wilaya du commerce — Personnel contractuel — Rémunérations —	4.750.000.000
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	264.000.000
	Total de la 1ère partie	9.344.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Directions de wilaya du commerce — Rentes d'accidents du travail	136.000
32-12	Directions de wilaya du commerce — Pensions de service et pour dommages	1.510.000
	Corporels	1.518.000
	Total de la 2ème partie	1.654.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Directions de wilaya du commerce — Prestations à caractère familial	115.000.000
33-12	Directions de wilaya du commerce — Prestations facultatives	800.000
33-13	Directions de wilaya du commerce — Sécurité sociale	2.270.000.000
33-14	Directions de wilaya du commerce — Contribution aux œuvres sociales	145.000.000
	Total de la 3ème partie	2.530.800.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Directions de wilaya du commerce — Remboursement de frais	71.530.000
34-12	Directions de wilaya du commerce — Matériel et mobilier	44.000.000
34-13	Directions de wilaya du commerce — Fournitures	60.000.000
34-14	Directions de wilaya du commerce — Charges annexes	92.000.000
34-15	Directions de wilaya du commerce — Habillement	4.600.000
34-91	Directions de wilaya du commerce — Parc automobile	58.000.000
34-93	Directions de wilaya du commerce — Loyers	9.000.000
34-97	Directions de wilaya du commerce — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	339.140.000
	5ème Partie	
25.44	Travaux d'entretien	
35-11	Directions de wilaya du commerce — Entretien des immeubles	79.400.000
	Total de la 5ème partie	79.400.000
	Total du titre III	12.294.994.000
	Total de la sous-section II	12.294.994.000
	SOUS-SECTION III	
	DIRECTIONS REGIONALES DU COMMERCE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Directions régionales du commerce — Traitements d'activités	260.000.000
31-22	Directions régionales du commerce — Indemnités et allocations diverses	280.000.000
31-23	Directions régionales du commerce—Personnel contractuel - Rémunérations—	
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	39.000.000
	Total de la 1ère partie	579.000.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Directions régionales du commerce — Rentes d'accidents du travail	15.000
	Total de la 2ème partie	15.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Directions régionales du commerce — Prestations à caractère familial	7.000.000
33-22	Directions régionales du commerce — Prestations facultatives	160.000
33-23	Directions régionales du commerce — Sécurité sociale	135.000.000
33-24	Directions régionales du commerce — Contribution aux œuvres sociales	11.000.000
	Total de la 3ème partie	153.160.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Directions régionales du commerce — Remboursement de frais	12.375.000
34-22	Directions régionales du commerce — Matériel et mobilier	10.000.000
34-23	Directions régionales du commerce— Fournitures	11.250.000
34-24	Directions régionales du commerce — Charges annexes	21.000.000
34-25	Directions régionales du commerce — Habillement	534.000
34-92	Directions régionales du commerce — Parc automobile	6.635.000
34-94	Directions régionales du commerce — Loyers	1.300.000
34-98	Directions régionales du commerce — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	63.104.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Directions régionales du commerce — Entretien des immeubles	19.425.000
	Total de la 5ème partie	19.425.000
	Total du titre III	814.704.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-21	Directions régionales du commerce — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	43.000.000
	Total de la 3ème partie	43.000.000
	Total du titre IV	43.000.000
	Total de la sous-section III	857.704.000
	Total de la section I	24.276.345.000
	Total des crédits ouverts au ministre du commerce	24.276.345.000

Décret exécutif n° 15-34 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre des transports.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 14-10 du 8 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 30 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 ;

Vu le décret présidentiel n° 14-145 du 28 Journada Ethania 1435 correspondant au 28 avril 2014 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de douze milliards cinq cent quarante-neuf millions cent trente-neuf mille dinars (12.549.139.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre des transports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015.

Abdelmalek SELLAL.

### TABLEAU ANNEXE

# Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2015, au ministre des transports

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	180.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	170.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	22.000.000
	Total de la 1ère partie	372.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	100.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	870.000
	Total de la 2ème partie	970.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	90.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	87.500.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	9.050.000
	Total de la 3ème partie	100.640.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	21.500.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	107.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	33.660.000
34-05	Administration centrale — Habillement	368.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.395.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.000.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	166.933.000
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	9.680.000
00 01	Total de la 5ème partie	9.680.000
36-01	6ème Partie  Subventions de fonctionnement  Subvention à l'institut hydrométéorologique de formation et de recherche (IHFR)	60.000.000
36-02	Subvention au centre national de prévention et de sécurité routières	20.000.000
36-03	Subvention à l'école nationale supérieure maritime (ENSM)	118.257.000
36-04	Subvention à l'institut nationale supérieur de formation ferroviaire (ISFF)	64.106.000
36-05	Subvention à l'école nationale d'application des techniques de transport terrestre (ENATT)	55.000.000
36-06	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritime de Mostaganem (E.T.F.I.M)	25.000.000
36-07	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritime de Béjaïa (E.T.F.I.M)	20.000.000
36-08	Subvention au centre national du permis de conduire (CENAPEC)	485.000.000
	Total de la 6ème partie	847.363.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	500.000
37-05	Administration centrale — Financement du programme d'appui au secteur des	500.000
	transports	92.500.000
	Total de la 7ème partie	93.000.000
	Total du titre III	1.590.586.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	40.000.000
	Total de la 3ème partie	40.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Convention Etat — SNTF	5.000.000.000
44-02	Contributions et cotisations aux organismes internationaux non gouvernementaux	1.000.000
44-03	Contribution de l'Etat aux établissements de gestion des services aéroportuaires (E.G.S.A)	39.900.000
44-06	Contribution à l'office national de la météorologie (O.N.M)	158.000.000
44-07	Contribution à l'établissement national du contrôle technique automobile (ENACTA)	5.500.000
44-08	Contribution à Air Algérie au titre de l'exécution des sujétions de service public	4.000.000.000
	Total de la 4ème partie	9.204.400.000
	Total du titre IV	9.244.400.000
	Total de la sous-section I	10.834.986.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	600.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	560.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel - Rémunérations - Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	105.500.000
	Total de la 1ère partie	1.265.500.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	36.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	2.500.000
	Total de la 2ème partie	2.536.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	38.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	240.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	290.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	40.000.000
	Total de la 3ème partie	368.240.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	22.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	6.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	8.250.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	16.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.577.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	5.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.400.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	50.000
	Total de la 4ème partie	60.277.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	11.600.000
	Total de la 5ème partie	11.600.000
	Total du titre III	1.708.153.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de formation	6.000.000
	Total de la 3ème partie	6.000.000
	Total du titre IV	6.000.000
	Total de la sous-section II	1.714.153.000
	Total de la section I	12.549.139.000
	Total des crédits ouverts au ministre des transports	12.549.139.000

Décret exécutif n° 15-35 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre des ressources en eau.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 14-10 du 8 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 30 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 ;

Vu le décret présidentiel n° 14-145 du 28 Journada Ethania 1435 correspondant au 28 avril 2014 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt-et-un milliards cent quarante-quatre millions quatre cent quatre-vingt-douze mille dinars (21.144.492.000 DA) ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre des ressources en eau, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des ressources en eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015.

Abdelmalek SELLAL.

#### TABLEAU ANNEXE

## Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2015, au ministre des ressources en eau

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	194.930.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	225.400.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel - Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	64.500.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales.	355.000
31-82	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocations	555.655
	diverses	250.000
	Total de la 1ère partie	485.435.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	300.000
	Total de la 2ème partie	300.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	50.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	105.245.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	12.772.000
	Total de la 3ème partie	122.067.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	35.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	5.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	7.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	100.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	660.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	150.680.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	15.214.000
	Total de la 5ème partie	15.214.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-04	Subvention à l'agence nationale des ressources hydrauliques (ANRH)	473.200.000
36-07	Subvention à l'institut national de perfectionnement de l'équipement (INPE)	80.000.000
	Total de la 6ème partie	553.200.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.000.000
37-04	Administration centrale — Protection des sites stratégiques — Dotation à verser à l'agence nationale des barrages et transferts	1.677.773.000
37-05	Administration centrale — Protection des sites stratégiques — Dotation à verser à l'office national de l'assainissement	86.112.000
37-06	Administration centrale — Protection des sites stratégiques — Dotation à verser à l'algérienne des eaux	1.258.107.000
	Total de la 7ème partie	3.023.992.000
	Total du titre III	4.350.888.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	27.000.000
	Total de la 3ème partie	27.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Administration centrale — Contribution à l'Algérienne des eaux	4.000.000.000
44-04	Administration centrale — Contribution à l'Office national de l'irrigation et du drainage (ONID)	1.000.000.000
44-06	Administration centrale — Contribution à l'Office national d'assainissement (ONA)	2.500.000.000
	Total de la 4ème partie	7.500.000.000
	Total du titre IV	7.527.000.000
	Total de la sous-section I	11.877.888.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DES RESSOURCES EN EAU	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Traitements d'activités	2.942.080.000
31-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Indemnités et allocations diverses	3.275.744.000
31-13	Services déconcentrés des ressources en eau — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	861.420.000
	Total de la 1ère partie	7.079.244.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Rentes d'accidents du travail.	3.300.000
32-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Pensions de service et pour dommages corporels	12.000.000
	Total de la 2ème partie	15.300.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Prestations à caractère familial	125.000.000
33-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Prestations facultatives	960.000
33-13	Services déconcentrés des ressources en eau —Sécurité sociale	1.557.656.000
33-14	Services déconcentrés des ressources en eau — Contribution aux œuvres sociales	155.126.000
	Total de la 3ème partie	1.838.742.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Remboursement de frais	76.000.000
34-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Matériel et mobilier	28.000.000
34-13	Services déconcentrés des ressources en eau — Fournitures	45.000.000
34-14	Services déconcentrés des ressources en eau — Charges annexes	80.000.000
34-15	Services déconcentrés des ressources en eau —Habillement	8.225.000
34-91	Services déconcentrés des ressources en eau — Parc automobile	29.138.000
34-93	Services déconcentrés des ressources en eau — Loyers	1.350.000
34-98	Services déconcentrés des ressources en eau —Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	268.193.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Entretien des immeubles	55.125.000
	Total de la 5ème partie	55.125.000
	Total du titre III	9.256.604.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Frais de formation	10.000.000
	Total de la 3ème partie	10.000.000
	Total du titre IV	10.000.000
	Total de la sous-section II	9.266.604.000
	Total de la section I	21.144.492.000
	Total des crédits ouverts au ministre des ressources en eau	21.144.492.000

Décret exécutif n° 15-36 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre des travaux publics.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 14-10 du 8 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 30 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 ;

Vu le décret présidentiel n° 14-145 du 28 Journada Ethania 1435 correspondant au 28 avril 2014 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de dix-neuf milliards neuf cent trente millions sept cent soixante mille dinars (19.930.760.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre des travaux publics, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des travaux publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015.

Abdelmalek SELLAL.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2015, au ministre des travaux publics

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	163.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	175.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	28.000.000
	Total de la 1ère partie	366.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	800.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	20.000
	Total de la 2ème partie	820.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.300.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	45.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	84.500.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	9.500.000
	Total de la 3ème partie	96.345.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	25.988.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	7.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	18.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	450.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	500.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	4.000
	Total de la 4ème partie	59.942.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	9.261.000
	Total de la 5ème partie	9.261.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-24	Subvention à l'office national de la signalisation maritime (ONSM)	220.002.000
<b>-</b> ·	_	220.002.000
	Total de la 6ème partie	220.002.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	9.000.000
	Total de la 7ème partie	9.000.000
	Total du titre III	761.370.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	28.000.000
	Total de la 3ème partie	28.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contributions et cotisations aux organismes internationaux non gouvernementaux	590.000
	Total de la 4ème partie	590.000
	Total du titre IV	28.590.000
	Total de la sous-section I	789.960.000
	SOUS-SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DES TRAVAUX PUBLICS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des travaux publics — Traitements d'activités	2.950.000.000
31-12	Services déconcentrés des travaux publics — Indemnités et allocations	
31-13	Services déconcentrés des travaux publics — Personnel contractuel —	2.680.000.000
31-13	Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	9.100.000.000
	Total de la 1ère partie	14.730.000.000
	2ème Partie  Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des travaux publics — Rentes d'accidents du travail	0.870.000
32-12	Services déconcentrés des travaux publics — Pensions de service et pour	9.870.000
	dommages corporels	22.470.000
	Total de la 2ème partie	32.340.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des travaux publics — Prestations à caractère familial	147.000.000
33-12	Services déconcentrés des travaux publics — Prestations facultatives	960.000
33-13	Services déconcentrés des travaux publics — Sécurité sociale	1.407.500.000
33-14	Services déconcentrés des travaux publics — Contribution aux œuvres sociales	305.000.000
	Total de la 3ème partie	1.860.460.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des travaux publics — Remboursement de frais	109.000.000
34-12	Services déconcentrés des travaux publics — Matériel et mobilier	30.000.000
34-13	Services déconcentrés des travaux publics — Fournitures	60.000.000
34-14	Services déconcentrés des travaux publics — Charges annexes	170.000.000
34-15	Services déconcentrés des travaux publics — Habillement	90.000.000
34-91	Services déconcentrés des travaux publics — Parc automobile	55.000.000
34-93	Services déconcentrés des travaux publics — Loyers	2.150.000
34-98	Services déconcentrés des travaux publics — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	1.400.000
	Total de la 4ème partie	517.550.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des travaux publics — Entretien des immeubles	113.450.000
	Total de la 5ème partie	113.450.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés des travaux publics — Contribution aux dépenses d'alimentation des chantiers sahariens	15.000.000
37-13	Services déconcentrés des travaux publics — Protection des sites stratégiques	1.872.000.000
	Total de la 7ème partie	1.887.000.000
	Total du titre III	19.140.800.000
	Total de la sous-section III	19.140.800.000
	Total de la section I	19.140.800.000
	Total des crédits ouverts au ministre des travaux publics	19.930.760.000

Décret exécutif n° 15-37 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 14-10 du 8 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 30 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 ;

Vu le décret présidentiel n° 14-145 du 28 Journada Ethania 1435 correspondant au 28 avril 2014 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt-deux milliards six cent millions quatre cent quatre-vingt mille dinars (22.600.480.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de l'habitat de l'urbanisme et de la ville, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'habitat, l'urbanisme et de la ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015.

Abdelmalek SELLAL.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2015, au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	236.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	265.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	35.000.000
	Total de la 1ère partie	536.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	40.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	800.000
	Total de la 2ème partie	840.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.044.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	137.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	125.250.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	9.000.000
	Total de la 3ème partie	138.431.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	110.627.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	12.949.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	14.500.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	29.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	300.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	7.950.000
34-92	Administration centrale — Loyers	666.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	176.002.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	12.500.000
	Total de la 5ème partie	12.500.000
	6ème Partie  Subventions de fonctionnement	12.300.000
26.01	Subvention à l'observatoire national de la ville (ONV)	4,000,000
36-01	Total de la 6ème partie	4.000.000
	-	4.000.000
	7ème Partie	
27.02	Dépenses diverses	
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	5.500.000
	Total de la 7ème partie	5.500.000
	Total du titre III	873.273.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie  Action éducative et culturelle	
42.01		
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	32.000.000
	Total de la 3ème partie	32.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Prix national de l'architecture	3.500.000
44-06	Contribution au centre national de recherche appliquée en génie parasismique (C.G.S)	187.200.000
44-07	Contribution au centre national d'études et de recherches intégrées du bâtiment (C.N.E.R.I.B)	161.000.000
44-08	Administration centrale — Contribution au centre national d'études et d'animation de l'entreprise du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (CNAT)	40.000.000
	Total de la 4ème partie	391.700.000
	Total du titre IV	423.700.000
	Total de la sous-section I	1.296.973.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'URBANISME, DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Traitements d'activités	2.500.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Indemnités et allocations diverses	2.385.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	280.000.000
	Total de la 1ère partie	5.165.000.000
	2ème Partie  Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Rentes d'accidents du travail	240.000
32-12	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Pensions de service et pour dommages corporels	4.050.000
	Total de la 2ème partie	4.290.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Prestations à caractère familial	110.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Prestations facultatives	538.000
33-13	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Sécurité sociale	1.221.250.000
33-14	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Contribution aux œuvres sociales	90.000.000
	Total de la 3ème partie	1.421.788.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Remboursement de frais	38.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Matériel et mobilier	36.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Fournitures	35,000,000
34-14	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Charges annexes	48.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Habillement	3.533.000
34-91	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Parc automobile	60.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Loyers	4.673.000
34-98	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	48.000
	Total de la 4ème partie	225.254.000
35-11	5ème Partie  Travaux d'entretien  Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Entretien des immeubles	25.000.000
	Total de la 5ème partie	25.000.000
	Total du titre III	6.841.332.000
	Total de la sous-section II	6.841.332.000
	SOUS-SECTION III SERVICES DECONCENTRES DES EQUIPEMENTS PUBLICS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés et des équipements publics — Traitements d'activités	3.200.000.000
31-12	Services déconcentrés des équipements publics — Indemnités et allocations diverses	2.870.000.000
31-13	Services déconcentrés et des équipements publics — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	530.000.000
	Total de la 1ère partie	6.600.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des équipements publics — Rentes d'accidents du travail	550.000
32-12	Services déconcentrés des équipements publics — Pensions de service et pour dommages corporels	6.100.000
	Total de la 2ème partie	6.650.000
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des équipements publics — Prestations à caractère familial	183.000.000
33-12	Services déconcentrés des équipements publics — Prestations facultatives	830.000
33-13	Services déconcentrés des équipements publics — Sécurité sociale	1.517.500.000
33-14	Services déconcentrés des équipements publics — Contribution aux œuvres sociales	120.000.000
	Total de la 3ème partie	1.821.330.000
	4ème Partie  Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des équipements publics — Remboursement de frais	48.000.000
34-12	Services déconcentrés des équipements publics — Matériel et mobilier	45.000.000
34-13	Services déconcentrés des équipements publics — Fournitures	48.000.000
34-14	Services déconcentrés des équipements publics — Charges annexes	59.000.000
34-15	Services déconcentrés des équipements publics — Habillement	4.480.000
34-91	Services déconcentrés des équipements publics — Parc automobile	80.500.000
34-93	Services déconcentrés des équipements publics — Loyers	9.573.000
34-98	Services déconcentrés des équipements publics — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	48.000
	Total de la 4ème partie	294.601.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des équipements publics — Entretien des immeubles	25.000.000
	Total de la 5ème partie	25.000.000
	Total du titre III	8.747.581.000
	Total de la sous-section III	8.747.581.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION V	
	SERVICES DECONCENTRES DU LOGEMENT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés du logement — Traitements d'activités	2 000 (00 000
31-12	Services déconcentrés du logement — Indemnités et allocations diverses	2.080.600.000 1.819.800.000
31-13	Services déconcentrés du logement — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	638.500.000
	Total de la 1ère partie	4.538.900.000
	•	11.550.500.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11 32-12	Services déconcentrés du logement — Rentes d'accidents du travail  Services déconcentrés du logement — Pensions de service et pour dommages	9.000
	corporels	9.000
	Total de la 2ème partie	18.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du logement — Prestations à caractère familial	45.000.000
33-12	Services déconcentrés du logement — Prestations facultatives	45.000
33-13	Services déconcentrés du logement — Sécurité sociale	975.100.000
33-14	Services déconcentrés du logement — Contribution aux œuvres sociales	2.610.000
	Total de la 3ème partie	1.022.755.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés du logement — Remboursement de frais	42,000,000
34-12	Services déconcentrés du logement — Matériel et mobilier	43.000.000 24.000.000
34-13	Services déconcentrés du logement — Fournitures	23.100.000
34-14	Services déconcentrés du logement — Charges annexes	33.000.000
34-15	Services déconcentrés du logement — Habillement	3.273.000
34-91	Services déconcentrés du logement — Parc automobile	17.500.000
34-93	Services déconcentrés du logement — Loyers	1.000.000
34-98	Services déconcentrés du logement — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	48.000
	Total de la 4ème partie	144.921.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés du logement — Entretien des immeubles	0.000.000
33-11	Total de la 5ème partie	8.000.000
	•	8.000.000
	Total du titre III	5.714.594.000
	Total de la sous-section IV	5.714.594.000
	Total de la section I	22.600.480.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville	22.600.480.000

Décret exécutif n° 15-38 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, à la ministre de l'éducation nationale.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 14-10 du 8 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 30 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 ;

Vu le décret présidentiel n° 14-145 du 28 Journada Ethania 1435 correspondant au 28 avril 2014 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de sept cent quarante-six milliards six cent quarante-trois millions neuf cent sept mille dinars (746.643.907.000 DA), ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, à la ministre de l'éducation nationale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015.

Abdelmalek SELLAL.

#### TABLEAU ANNEXE

# Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2015, au ministre de l'éducation nationale

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	238.680.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	263.263.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	24.251.000
	Total de la 1ère partie	526.194.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	411.000
	Total de la 2ème partie	411.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.060.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	120.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	125.486.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	14.422.000
	Total de la 3ème partie	143.088.000

Administration centrale	NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
Administration centrale — Remboursement de frais	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	4ème Partie	
34-02   Administration centrale — Matériel et mobilier		Matériel et fonctionnement des services	
Administration centrale — Fournitures	34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	22.770.000
34-04   Administration centrale — Charges annexes	34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.800.000
Administration centrale — Habillement	34-03	Administration centrale — Fournitures	8.500.000
Administration centrale — Personnel coopérant — Remboursement de frais	34-04	Administration centrale — Charges annexes	23.067.000
Administration centrale — Pare automobile	34-05	Administration centrale — Habillement	410.000
34-97   Administration centrale — Loyers	34-42	Administration centrale — Personnel coopérant — Remboursement de frais	4.000.000
Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	34-90	Administration centrale — Parc automobile	6.500.000
Total de la 4ème partie	34-92	Administration centrale — Loyers	300.000
Total de la 4ème partie	34-97		750,000
Sème Partie   Travaux d'entretien   R.106.000     S.106.000     S.106.		Total de la 4ème partie	
Travaux d'entretien		5àma Dartia	70.077.000
Administration centrale — Entretien des immeubles			
Total de la 5ème partie	25.01		
Subvention à l'école internationale algérienne en France	33-01		
Subvention à l'école internationale algérienne en France			8.106.000
Subvention à l'école internationale algérienne en France		6ème Partie	
36-21 Subventions aux établissements d'enseignement fondamental		Subventions de fonctionnement	
Subventions aux établissements d'enseignement secondaire et technique		_	
Subventions aux instituts nationaux de formation des fonctionnaires du secteur de l'éducation nationale (I.N.F.F.S.E.N)	36-21	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental	22.114.000.000
de l'éducation nationale (I.N.F.F.S.E.N)	36-31	Subventions aux établissements d'enseignement secondaire et technique	13.452.000.000
personnels de l'éducation (I.N.F.P)	36-35		770.000.000
cycles avec internat	36-39		118.000.000
Subvention à l'office national d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes.  Subvention à l'office national d'enseignement et de formation à distance (O.N.E.F.D)	36-43		183.000.000
Subvention à l'office national d'enseignement et de formation à distance (O.N.E.F.D)	36-45	Subvention à l'institut national de recherche en éducation (I.N.R.E)	102.000.000
36-53 Subvention au centre d'approvisionnement et de maintenance des équipements et moyens didactiques (C.A.M.E.M.D)	36-49	Subvention à l'office national d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes.	280.000.000
et moyens didactiques (C.A.M.E.M.D)	36-51		24.215.000
36-59 Subvention au centre national de documentation pédagogique (CNDP)	36-53		146.642.000
36-60 Subvention à l'observatoire national de l'éducation et de la formation (ONEF).  Subvention au centre national pédagogique et linguistique pour l'enseignement de tamazight (CNPLET)	36-58	Subvention à l'office national des examens et concours (ONEC)	2.719.295.000
Subvention au centre national pédagogique et linguistique pour l'enseignement de tamazight (CNPLET)	36-59	Subvention au centre national de documentation pédagogique (CNDP)	83.000.000
de tamazight (CNPLET)	36-60	Subvention à l'observatoire national de l'éducation et de la formation (ONEF).	5.000.000
de développement des technologies de l'information et de la communication en éducation	36-61		4.000.000
	36-62	de développement des technologies de l'information et de la communication	
I lotal de la heme partie		Total de la 6ème partie	

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	7.200.000
37-03	Administration centrale — Etudes	3.000.000
37-05	Subvention au conseil national de l'éducation et de la formation (CNEF)	3.000.000
37-08	Dépenses relatives au suivi et à l'évaluation de la réforme du système éducatif	4.500.000
37-09	Dotation des bibliothèques scolaires en ouvrages pour la promotion de la lecture en milieu scolaire	198.837.000
37-11	Frais de participation au sommet PISA	5.000.000
	Total de la 7ème partie	221.537.000.000
	Total du titre III	41.523.585.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie  Action internationale	
42-11	Action feducative exceptionnelle	240.000.000
42-11	Frais de fonctionnement de la commission nationale de l'UNESCO	7.000.000
42-31	Total de la 2ème partie	247.000.000
	3ème Partie	247.000.000
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses aux élèves des établissements des enseignements fondamental et secondaire	766.493.000
43-02	Administration centrale — Frais de formation de courte durée en Algérie et à l'étranger et perfectionnement du personnel de l'éducation nationale	97.000.000
43-03	Perfectionnement continu organisé à l'échelle wilaya — Frais de formation préalable à la promotion et frais d'examen	956.000.000
43-41	Encouragement aux œuvres complémentaires de l'école	12.000.000
43-42	Cantines scolaires	25.490.000.000
43-43	Action éducative en faveur de l'émigration	446.000.000
43-49	Encouragement de l'Etat pour la stratégie nationale d'alphabétisation	2.958.000.000
43-60	Encouragement pour la formation en cours d'emploi et à distance du personnel enseignant du primaire	108.000.000
43-61	Encouragement pour l'activité culturelle et sportive dans les établissements d'enseignement fondamental	173.580.000
43-62	Encouragement pour l'activité culturelle et sportive dans les établissements d'enseignement secondaire et technique	83.045.000
43-63	Frais de fonctionnement de la commission nationale des programmes	10.000.000
	Total de la 3ème partie	31.100.118.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Allocation spéciale de scolarité au profit des élèves démunis	9.000.000.000
46-03	Contribution de l'Etat à la gratuité des manuels scolaires au profit des élèves démunis	6.500.000.000
	Total de la 6ème partie	15.500.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Action sociale — Prévoyance	
47-21	Santé scolaire	339.000.000
	Total de la 7ème partie	339.000.000
	Total du titre IV	47.186.118.000
	Total de la sous-section I	88.709.703.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	6.664.660.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	7.673.887.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	771.792.000
	Total de la 1ère partie	15.110.339.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	4.000.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	4.000.000
	corporels	772.000.000
	Total de la 2ème partie	776.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	203.731.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	3.271.215.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	331.842.000
	Total de la 3ème partie	3.806.788.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	224.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	70.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	122.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	137.610.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	3.960.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	21.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.458.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	2.500.000
	Total de la 4ème partie	583.528.000

Nos DES		CREDITS OUVERTS
CHAPITRES	LIBELLES	EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	65.000.000
	Total de la 5ème partie	65.000.000
	Total du titre III	20.341.655.000
	Total de la sous-section II	20.341.655.000
	SOUS-SECTION III	
	ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL, SECONDAIRE ET TECHNIQUE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Traitements d'activités	147.865.457.000
31-22	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Indemnités et allocations diverses	186.725.716.000
31-23	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Personnnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	11.497.397.000
31-31	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Traitements d'activités	77.908.703.000
31-32	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Indemnités et allocations diverses	70.542.945.000
31-33	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	7.635.232.000
	Total de la 1ère partie	502.175.450.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Prestations à caractère familial	5.200.000.000
33-23	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Sécurité sociale	83.647.793.000
33-24	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Contribution aux œuvres sociales	9.972.452.000
33-31	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Prestations à caractère familial	1.473.000.000
33-33	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Sécurité sociale	31.511.008.000
33-34	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Contribution aux œuvres sociales	3.612.846.000
	Total de la 3ème partie	135.417.099.000
	Total du titre III	637.592.549.000
	Total de la sous-section III	637.592.549.000
	Total de la section I	746.643.907.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de l'éducation nationale	746.643.907.000

Décret exécutif n° 15-39 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 14-10 du 8 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 30 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 ;

Vu le décret présidentiel n° 14-145 du 28 Journada Ethania 1435 correspondant au 28 avril 2014 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois cent milliards trois cent trente-trois millions six cent quarante-deux mille dinars (300.333.642.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015.

Abdelmalek SELLAL.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2015, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	270.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	320.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	32.500.000
	Total de la 1ère partie	622.500.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	1.000.000
	Total de la 2ème partie	1.000.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	6.100.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	150.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	154.790.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	14.386.000
	Total de la 3ème partie	175.426.000
	4ème Partie  Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	66.050.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	66.950.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	12.446.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	16.995.000
34-05	Administration centrale — Habillement	60.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	700.000
34-92	Administration centrale — Loyers	12.840.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités	1.600.000
	dues par l'Etat	15.000 171.546.000
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	20.000.000
	Total de la 5ème partie	20.000.000
	6ème Partie  Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'université de formation continue (UFC)	1.770.000.000
36-02	Subvention à l'office national des œuvres universitaires	97.584.000.000
36-03	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences de la santé	120.000.000
36-04	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences et technologie	140.000.000
36-05	Subventions aux universités	174.720.300.000
36-06	Subventions aux centres universitaires	5.514.000.000
36-07	Subventions aux grandes écoles	12.940.000
36-08	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences sociales et humaines	29.700.000
36-09	Subvention à l'agence thématique de recherche en biothechnologie et sciences agroalimentaires	45.000.000
36-10	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences de la nature et de la vie	35.000.000
	Total de la 6ème partie	292.898.000.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	13.500.000
37-05	Administration centrale — Frais de confection et d'impression de diplômes universitaires	20.000.000
37-07	Administration centrale — Frais de fonctionnement du comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des autres établissements d'enseignement supérieur	5.600.000
37-08	Administration centrale — Contribution au programme d'appui à la politique sectorielle de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en Algérie	301.300.000
	Total de la 7ème partie	340.400.000
	Total du titre III	294.228.872.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie  Action éducative et culturelle	
43-02	Contribution à la vulgarisation des activités scientifiques	600.000
43-03	Encouragements aux associations estudiantines	12.000.000
43-04	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	400.000.000
	Total de la 3ème partie	412.600.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution aux charges de l'office des publications universitaires (O.P.U)	39.900.000
44-02	Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (C.R.E.A.D)	243.600.000
44-03	Centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides (CRSTRA).	429.180.000
44-04	Centre de recherche scientifique et technique sur le développement de la langue arabe (CRSTDLA)	252.290.000
44-05	Centre de recherche scientifique et technique en anthropologie sociale et culturelle (CRSTASC)	271.121.000
44-06	Centre de recherche scientifique et technique en analyse physico-chimique (CRTAPC)	443.600.000
44-07	Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologiques (ANVREDET)	38.000.000
44-09	Centre de recherche en biotechnologie (C.R.B)	238.000.000
44-10	Centre de développement des technologies avancées (C.D.T.A)	795.468.000
44-11	Centre de recherche en technologie des semi conducteurs pour l'énergétique (CRTSE)	
44-12	Centre de recherche sur l'information scientifique et technique (CERIST)	296.900.000 461.484.000
44-13	Centre de développement des énergies renouvelables (C.D.E.R)	1.365.782.000
44-14	Centre de recherche scientifique et technique en soudage et contrôle (C.S.C)	609.600.000
-TT-1-T	Total de la 4ème partie	5.484.925.000
	Total du titre IV	5.897.525.000
	Total de la sous-section I	300.126.397.000
	Total de la section I	300.126.397.000
		l

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
21.01	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Traitements d'activités	54.000.000
31-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Indemnités et allocations diverses	60.000.000
31-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	7 000 000
	Total de la 1ère partie	7.800.000 121.800.000
		121.800.000
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Prestations à caractère familial	500,000
33-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Prestations facultatives	500.000 20.000
33-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Sécurité sociale	28.400.000
33-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Contribution aux œuvres sociales	2.765.000
	Total de la 3ème partie	31.685.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Remboursement de frais	9.300.000
34-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Matériel et mobilier	2.100.000
34-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Fournitures	2.200.000
34-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Charges annexes	4.000.000
34-05	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Habillement	100.000
34-90	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Parc automobile	1.000.000
34-92	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Loyers	50.000
34-97	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	18.760.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Entretien des immeubles	5.000.000
	Total de la 5ème partie	5.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Conférences et séminaires	10.000.000
37-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Frais d'évaluation des projets de recherche	8.000.000
37-07	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Frais de fonctionnement du conseil national d'évaluation de la recherche scientifique et du développement technologique	10.000.000
	Total de la 7ème partie	28.000.000
	Total du titre III	205.245.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	2.000.000
	Total de la 3ème partie	2.000.000
	Total du titre IV	2.000.000
	Total de la sous-section I	207.245.000
	Total de la section II	207.245.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	300.333.642.000

Décret exécutif n° 15-40 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 14-10 du 8 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 30 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 ;

Vu le décret présidentiel n° 14-145 du 28 Journada Ethania 1435 correspondant au 28 avril 2014 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cinquante milliards huit cent trois millions neuf cent vingt-quatre mille dinars (50.803.924.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la formation et de l'enseignement professionnels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015.

Abdelmalek SELLAL.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2015, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	146.700.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	151.700.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	19.410.000
	Total de la 1ère partie	317.810.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	470.000
	Total de la 2ème partie	470.000
	Toma do la Zonio parao	

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	74.600.000
33-05	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	9.119.000
	Total de la 3ème partie	86.319.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	37.860.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.625.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	14.644.000
34-05	Administration centrale — Habillement	209.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.112.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	70.000
	Total de la 4ème partie	65.520.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.800.000
	Total de la 5ème partie	3.800.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut national de la formation et de l'enseignement professionnels (I.N.F.E.P.)	137.900.000
36-02	Subventions aux instituts de formation et d'enseignement professionnels (I.F.E.P.)	775.700.000
36-03	Subventions aux centres de formation professionnelle et de l'apprentissage (C.F.P.A.)	36.562.000.000
36-05	Subventions aux instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle (I.N.S.F.P.)	9.801.700.000
36-06	Subvention à l'établissement national des équipements techniques et pédagogiques de la formation et de l'enseignement professionnels	90.000.000
36-07	Subventions aux instituts d'enseignement professionnel	433.000.000
	Total de la 6ème partie	47.800.300.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Frais d'études et d'enquêtes	1.100.000
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	21.420.000
37-05	Administration centrale — Frais de fonctionnement du conseil de partenariat de la formation et de l'enseignement professionnels	20.000.000
37-06	Administration centrale — Frais relatifs à la préparation de la rentrée de la formation et de l'enseignement professionnels	10.000.000
37-08	Administration centrale — Frais d'impression des diplômes	10.000.000
	Total de la 7ème partie	62.520.000
	Total du titre III	48.336.739.000
	TITRE IV	46.330.739.000
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	10.000.000
	Total de la 3ème partie	10.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution au centre d'études et de recherches sur les professions et les qualifications (CERPEQ)	3.200.000
44-02	Contribution au centre national de l'enseignement professionnel à distance (CNEPD)	12.800.000
44-03	Contribution à l'institut national de développement et de promotion de la formation continue (INDEFOC)	
	Total de la 4ème partie	22.000.000
	Total du titre IV	32.000.000
	Total de la sous-section I	48.368.739.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	736.854.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	777.934.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	117.212.000
	Total de la 1ère partie	1.632.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	63.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	03.000
	corporels	2.400.000
	Total de la 2ème partie	2.463.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	33.184.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	378.697.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	
55 1.	Total de la 3ème partie	40.000.000
	Total de la Seme parde	451.881.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	48.327.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	4.650.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	7.088.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	33.345.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.155.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	13.764.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	400.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	300.000
	Total de la 4ème partie	109.029.000
	-	109.029.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	9.812.000
	Total de la 5ème partie	9.812.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-13	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de fonctionnement des commissions de wilaya de partenariat	40.000.000
37-14	Services déconcentrés de l'Etat — Frais relatifs à la préparation de la rentrée de la formation et de l'enseignement professionnels	40.000.000
37-15	Services déconcentrés de l'Etat — Frais relatifs aux abonnements internet des	
	structures-établissements	150.000.000
	Total de la 7ème partie	230.000.000
	Total du titre III	2.435.185.000
	Total de la sous-section II	2.435.185.000
	Total de la section I	50.803.924.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels	50.803.924.000

Décret exécutif n° 15-41 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 14-10 du 8 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 30 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 ;

Vu le décret présidentiel n° 14-145 du 28 Journada Ethania 1435 correspondant au 28 avril 2014 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent trente-quatre milliards huit cent quatre vingt deux millions cent trente-et-un mille dinars (234.882.131.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015.

Abdelmalek SELLAL.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2015, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	138.615.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	161.200.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	28.423.000
	Total de la 1ère partie	328.238.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	300.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	600.000
	Total de la 2ème partie	900.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	74.954.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.029.000
	Total de la 3ème partie	86.083.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	27.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.410.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.014.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	15.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	290.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.980.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.900.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	53.604.000
		33.004.000
	5ème Partie	
35-01	Travaux d'entretien	0.700.000
33-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	9.700.000
	Total de la 5ème partie	9.700.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'école supérieure de la sécurité sociale	100.000.000
	Total de la 6ème partie	100.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	4.500.000
37-05	Administration centrale — Frais de documentation technique et d'impression.	1.000.000
37-11	Administration centrale — Quote part de l'Algérie au financement du programme jeunesse — Emploi initié par l'Union européenne	53.000.000
	Total de la 7ème partie	58.500.000
	Total du titre III	637.025.000
		037.023.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-31	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	10.000.000
	222	10.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale de l'emploi	3.418.000.000
44-09	Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP)	99.373.851.000
	Total de la 4ème partie	102.791.851.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-03	Administration centrale — Encouragements aux associations à caractère syndical	35.640.000
46-08	Complément différentiel servi aux petites pensions	52.506.000.000
46-12	Administration centrale — Indemnité complémentaire mensuelle (ICPRI) au profit des titulaires de pensions de retraite et des titulaires de pensions d'invalidité	1.791.000.000
46-13	Administration centrale — Indemnité complémentaire mensuelle (ICAR) au profit des titulaires d'allocations de retraite	2.625.000.000
46-14	Administration centrale — Indemnité complémentaire de pensions et rentes (ICPR)	18.976.000
46-15	Administration centrale — Majoration exceptionnelle de 5 % des pensions et allocations de retraite du régime des salariés et non-salariés	1.519.500.000
46-16	Administration centrale — Revalorisation exceptionnelle des pensions et allocations de retraite du régime des salariés et non-salariés	63.150.000.000
46-17	Complément différentiel servi aux pensions d'invalidité	670.000.000
	Total de la 6ème partie	122.316.116.000
	Total du titre IV	
	Total de la sous-section I	225.117.967.000 225.754.992.000
	SOUS-SECTION II	223.734.772.000
	SERVICES DECONCENTRES DE L'EMPLOI	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Services déconcentrés de l'emploi — Traitements d'activités	412.507.000
31-22	Services déconcentrés de l'emploi — Indemnités et allocations diverses	433.254.000
31-23	Services déconcentrés de l'emploi — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	70.283.000
	Total de la 1ère partie	916.044.000
	2ème Partie	
22.22	Personnel — Pensions et allocations	
32-22	Services déconcentrés de l'emploi — Pensions de service et pour dommages corporels	300.000
	Total de la 2ème partie	300.000
	r r r	300.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés de l'emploi — Prestations à caractère familial	18.806.000
33-23	Services déconcentrés de l'emploi — Sécurité sociale	211.440.000
33-24	Services déconcentrés de l'emploi —Contribution aux œuvres sociales	24.813.000
	Total de la 3ème partie	255.059.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Services déconcentrés de l'emploi — Remboursement de frais	14.520.000
34-22	Services déconcentrés de l'emploi — Matériel et mobilier	6.000.000
34-23	Services déconcentrés de l'emploi —Fournitures	15.000.000
34-24	Services déconcentrés de l'emploi —Charges annexes	19.200.000
34-25	Services déconcentrés de l'emploi — Habillement	742.000
34-91	Services déconcentrés de l'emploi — Parc automobile	6.210.000
34-94	Services déconcentrés de l'emploi —Loyers	1.600.000
34-99	Services déconcentrés de l'emploi — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	112 000
		112.000
	Total de la 4ème partie	63.384.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-21	Services déconcentrés de l'emploi — Entretien des immeubles	8.335.000
	Total de la 5ème partie	8.335.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	0.555.000
37-22	Services déconcentrés de l'emploi — Quote-part patronale de sécurité sociale	
31-22	liée au dispositif DAIP	5.626.149.000
	Total de la 7ème partie	5.626.149.000
	Total du titre III	6.869.271.000
	Total de la sous-section II	6.869.271.000
	Total de la section I	232.624.263.000
	SECTION II	
	INSPECTION GENERALE DU TRAVAIL	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	lère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Traitements d'activités	27 222 000
31-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Indemnités et	37.233.000
31-23	allocations diverses	35.897.000
	cotisations de sécurité sociale	1.610.000
i		

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Prestations à caractère familial	779.000
33-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Prestations facultatives	80.000
33-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale	18.283.000
33-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Contribution aux œuvres sociales	
	Total de la 3ème partie	20.235.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Remboursement de frais	2.552.000
34-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Matériel et mobilier	416.000
34-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Fournitures	1.500.000
34-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Charges annexes	800.000
34-25	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Habillement	50.000
34-91	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Parc automobile	900.000
34-98	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	6.238.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Entretien des immeubles	201.000
	Total de la 5ème partie	201.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Conférences et séminaires	2.000.000
	Total de la 7ème partie	2.000.000
	Total du titre III	103.414.000
	TITRE IV  INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-33	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	75.231.000
	Total de la 3ème partie	75.231.000
	Total du titre IV	75.231.000
	Total de la sous-section I	178.645.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Traitements d'activités	653.209.000
31-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses	
31-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	732.985.000 219.609.000
	Total de la 1ère partie	1.605.803.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Rentes d'accidents du travail	103.000
32-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Pensions de service et pour dommages corporels	1.900.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Prestations à caractère familial	33.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Prestations facultatives	1.400.000
33-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale	346.548.000
33-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Contribution aux œuvres sociales	21.000.000
	Total de la 3ème partie	401.948.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Remboursement de frais	9.017.000
34-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Matériel et mobilier	5.342.000
34-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Fournitures	9.500.000
34-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Charges annexes.	21.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Habillement	1.610.000
34-80	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Parc automobile	13.660.000
34-81	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Loyers	3.700.000
34-82	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	140.000
	Total de la 4ème partie	63.969.000
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Entretien des	5 500 000
	immeubles	5.500.000
	Total de la 5ème partie	5.500.000
	Total du titre III	2.079.223.000
	Total de la sous-section II	2.079.223.000
	Total de la section II	2.257.868.000
	Total des crédits ouverts au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale	234.882.131.000

Décret exécutif n° 15-42 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, à la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 14-10 du 8 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 30 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 ;

Vu le décret présidentiel n° 14-145 du 28 Journada Ethania 1435 correspondant au 28 avril 2014 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards cinq cent cinquante millions deux cent soixante-et-un mille dinars (2.550.261.000 DA) ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, à la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015.

Abdelmalek SELLAL.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2015, à la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	230.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	210.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	39.000.000
	Total de la 1ère partie	479.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	Mémoire
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	200.000
	Total de la 2ème partie	200.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.376.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	30.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	110.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	10.400.000
	Total de la 3ème partie	123.806.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	59,994.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	6.313.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	18.938.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	44.996.000
34-05	Administration centrale — Habillement	874.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	6.200.000
34-92	Administration centrale — Loyers	3.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	30.000
	Total de la 4ème partie	140.345.000
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles et leurs installations	
33-01	techniques	19.800.000
	Total de la 5ème partie	19.800.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention au centre national de développement des ressources biologiques	80.000.000
36-02	Subvention au commissariat national du littoral.	74.000.000
36-03	Subvention à l'agence nationale des changements climatiques	5.000.000
	Total de la 6ème partie	159.000.000
	•	157.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	62.068.000
37-07	Administration centrale — Frais de fonctionnement de l'autorité nationale désignée	5.000.000
	Total de la 7ème partie	67.068.000
	Total du titre III	989.219.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	25.000.000
	Total de la 3ème partie	25.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale des déchets (AND)	19.000.000
44-02	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale à l'aménagement et à l'attractivité des territoires (A.N.A.A.T)	19.000.000
44-03	Administration centrale — Contribution à l'observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD)	19.000.000
44-04	Administration centrale — Contribution au centre national de la formation à l'environnement (CNFE)	40.000.000
44-05	Administration centrale — Contribution au centre national des technologies de production plus propre (CNTPP)	19.000.000
44-07	Administration centrale — Contribution à l'agence de promotion du parc des grands vents (APPGV)	90.000.000
	Total de la 4ème partie	206.000.000
	Total du titre IV	231.000.000
	Total de la sous-section I	1.220.219.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ENVIRONNEMENT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'environnement — Traitements d'activités	401.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'environnement — Indemnités et allocations diverses	450.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'environnement — Personnel contractuel — Rémunérations - Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	120.000.000
	Total de la 1ère partie	971.000.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'environnement — Rentes d'accidents de travail	Mémoire
32-12	Services déconcentrés de l'environnement — Pensions de services et pour dommage corporels	Mémoire
	Total de la 2ème partie	Mémoire
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'environnement — Prestations à caractère familial	10.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'environnement — Prestations facultatives	66.000
33-13	Services déconcentrés de l'environnement — Sécurité sociale	212.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'environnement — Contribution aux œuvres sociales	15.000.000
33 14	Total de la 3ème partie	237.066.000
	10000 00 10 0 2000 Parato	
	4ème Partie	
24.44	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'environnement — Remboursement de frais	29.619.000
34-12	Services déconcentrés de l'environnement — Matériel et mobilier	16.830.000
34-13	Services déconcentrés de l'environnement — Fournitures	20.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'environnement — Charges annexes	24.160.000
34-15	Services déconcentrés de l'environnement — Habillement	850.000
34-91	Services déconcentrés de l'environnement — Parc automobile	4.960.000
34-93	Services déconcentrés de l'environnement — Loyers	2.023.000
34-98	Services déconcentrés de l'environnement — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dûes par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	98.452.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'environnement — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	8.500.000
	Total de la 5ème partie	8.500.000
	5) 5 .	
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-13	Services déconcentrés de l'environnement — Conférences et séminaires	15 024 000
37 13		15.024.000
	Total de la 7ème partie	15.024.000
	Total de la sous-section II	1.330.042.000
		1.330.042.000
	Total de la section I	2.550.261.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement	2.550.261.000

Décret exécutif n° 15-43 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, à la ministre de la culture.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) :

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 14-10 du 8 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 30 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 ;

Vu le décret présidentiel n° 14-145 du 28 Journada Ethania 1435 correspondant au 28 avril 2014 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt-cinq milliards sept cent quatre-vingt-neuf millions sept cent quatre-vingt-quinze mille dinars (25.789.795.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, à la ministre de la culture, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de la culture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015.

Abdelmalek SELLAL.

TABLEAU ANNEXE
Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2015, à la ministre de la culture

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	185.110.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	195.786.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	48.380.000
	Total de la 1ère partie	429.276.000
	2ème Partie	.2,12,10,000
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	42.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	3.000.000
	Total de la 2ème partie	3.042.000
	3ème Partie	
33-01	Personnel — Charges sociales	5,000,000
33-02	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.000.000
33-03	Administration centrale — Prestations facultatives	94.000 95.224.000
33-04	Administration centrale — Securite sociale	11.280.000
	Total de la 3ème partie	111.598.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	56.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	7.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	36.518.000
34-05	Administration centrale — Habillement	500.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	17.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	5.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise —	
	Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	128.028.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	30.319.000
	Total de la 5ème partie	30.319.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions à l'institut national supérieur et aux instituts régionaux de formation musicale	740.400.000
36-02	Subvention à la Bibliothèque nationale d'Algérie (B.N.A.)	310.050.000
36-03	Subvention à l'institut supérieur des métiers des arts, du spectacle et de	310.030.000
	l'audiovisuel	155.500.000
36-05	Subventions à l'école supérieure et aux écoles régionales des Beaux-Arts	593.700.000
36-06	Subvention au Palais de la culture Moufdi Zakaria	124.800.000
36-08	Subvention à l'office du Parc culturel de l'Ahaggar	503.300.000
36-09	Subvention à l'office national du Parc culturel du Tassili	193.600.000
36-10	Subventions aux musées publics nationaux	995.300.000
36-11	Subventions aux maisons de la culture	1.961.900.000
36-12	Subventions aux établissements de la cinématographie	142.400.000
36-14	Subvention à l'office de la protection et de la promotion de la vallée du M'Zab	77.500.000
36-15	Subvention au centre de la culture et des arts du Palais des Raïs	70.600.000
36-17	Subvention au centre national des manuscrits	66.600.000
36-19	Subventions aux bibliothèques principales de lecture publique	3.280.782.000
36-20	Subvention à l'office national du Parc culturel de Touat Gourara Tidilkelt	72.800.000
36-21	Subvention à l'office national du Parc culturel de l'Atlas Saharien	67.400.000
36-22	Subvention à l'office national du Parc culturel de Tindouf	68.200.000
36-23	Subvention au centre national du Livre	51.500.000
36-24	Subvention à l'école nationale de conservation et de restauration des biens culturels	39.300.000
36-25	Subvention à l'agence nationale des secteurs sauvegardés	75.900.000
36-26	Subvention au centre d'interprétation à caractère muséal du costume algérien traditionnel et des traditions populaires à l'occasion de la célébration des	
	fêtes et des cérémonies musulmanes	30.600.000
36-27	Subvention au palais de la culture (IMAMA)	70.900.000
36-28	Subvention au centre algérien du patrimoine culturel bâti en terre	210.700.000
36-29	Subvention au palais de la culture de Skikda	89.050.000
	Total de la 6ème partie	9.992.782.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	200.000.000
37-04	Administration centrale — Organisation de manifestations culturelles et cinématographiques	5.569.000.000
37-15	Administration centrale — Prix du Président de la République «Ali Maâchi».	7.200.000
37-17	Administration centrale — Contribution au fonds national de préparation et d'organisation de la manifestation « Constantine capitale de la culture arabe 2015 »	2.000.000.000
37-18	Administration centrale — Quote-part de l'Algérie au programme d'appui à la protection et à la valorisation du patrimoine culturel en Algérie	83.400.000
	Total de la 7ème partie	7.859.600.000
	Total du titre III	18.554.645.000
		16.554.045.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	30.000.000
43-04	Administration centrale — Encouragements aux associations à caractère culturel	200.000.000
	Total de la 3ème partie	230.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-06	Administration centrale — Contribution aux activités théâtrales	1 150 000 000
44-10	Administration centrale — Contribution aux revues culturelles ETHAKAFA, AMAL et ALLOUANE	1.150.000.000
44-12	Administration centrale — Contribution au centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (C.N.R.P.A.H.)	12.000.000 526.000.000
44-13	Administration centrale — Contribution au ballet national	140.000.000
44-14	Administration centrale — Contribution à l'orchestre symphonique national	140.000.000
44-15	Administration centrale — Contribution à l'office national de l'information et de la culture	450.000.000
44-16	Administration centrale — Contribution à l'office Riadh El Feth	165.000.000
44-22	Administration centrale — Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés	944.000.000
44-23	Administration centrale — Contribution au centre national de recherche en archéologie	229.000.000
44-24	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale de gestion des réalisations des grands projets de la culture	100.000.000
44-25	Administration centrale — Contribution à l'ensemble national de la musique andalouse	60.000.000
44-26	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale pour le rayonnement culturel	310.000.000
44-27	Administration centrale — Contribution à l'office national des droits d'auteur et droits voisins	120.000.000
44-28	Administration centrale — Contribution à l'office du village des artistes	100.000.000
44-29	Administration centrale — Contribution au centre des arts et des expositions à Tlemcen	60.000.000
44-30	Administration centrale — Contribution au centre algérien de développement du cinéma	100.000.000
	Total de la 4ème partie	4.606.000.000
	Total du titre IV	4.836.000.000
	Total de la sous-section I	23.390.645.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
31-11	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	653.858.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	723.123.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	190.459.000
	Total de la 1ère partie	1.567.440.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	18.700.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	220.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	344.246.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	32.168.000
	Total de la 3ème partie	395.334.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	50.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	30.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	15.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	40.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	20.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	5.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	1.000.000
	Total de la 4ème partie	162.000.000
	5ème Partie	
25 11	Travaux d'entretien	24.254.000
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	24.376.000
	Total de la 5ème partie	24.376.000
	7ème Partie  Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Organisation de manifestations culturelles.	250.000.000
	Total de la 7ème partie	250.000.000
	Total du titre III	2.399.150.000
	Total de la sous-section II	2.399.150.000
	Total de la section I	25.789.795.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de la culture	25.789.795.000

Décret exécutif n° 15-44 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la Femme.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 14-10 du 8 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 30 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 ;

Vu le décret présidentiel n° 14-145 du 28 Journada Ethania 1435 correspondant au 28 avril 2014 portant nomination du Premier ministre : Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent trente-et-un milliards six cent cinquante-trois millions six cent quatre-vingt-huit mille dinars (131.653.688.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la Femme, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la Femme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015.

Abdelmalek SELLAL.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2015, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la Femme

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	_
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	151.269.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	185.783.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations —	
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	21.787.000
	Total de la 1ère partie	358.839.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
	Total de la 2ème partie	30.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.514.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	30.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	84.263.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.850.000
	Total de la 3ème partie	94.657.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	30.690.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	9.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	22.790.000
34-05	Administration centrale — Habillement	300.000
34-81	Administration centrale — Parc automobile	2.969.000
34-92	Administration centrale — Loyers	900.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	70.659.000
	•	70.039.000
	5ème Partie <i>Travaux d'entretien</i>	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	
33-01		11.550.000
	Total de la 5ème partie	11.550.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention au centre national d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de violences et en situation de détresse de Bousmail	48.465.000
36-02	Subvention au centre national de formation professionnelle pour handicapés physiques (C.N.F.P.H) de Khemisti	100.706.000
36-03	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés pour l'enfance et l'adolescence et de l'assistance sociale (C.N.F.P.S) Birkhadem	88.922.000
36-04	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés des établissements pour handicapés (C.N.F.P.H) Constantine	129.277.000
36-05	Subventions aux établissements spécialisés	17.174.558.000
36-08	Subvention à l'établissement Dar-Rahma de Birkhadem	112.861.000
36-09	Subvention à l'établissement Dar-Rahma de Constantine	56.918.000
36-10	Subvention à l'établissement Dar-Rahma d'Oran	67.121.000
36-13	Subventions aux services d'aide mobile d'urgence sociale (Batna, Alger, Oran, Constantine, Ouargla, Béchar et Bordj Bou Arréridj)	87.734.000
36-14	Subvention au centre national d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de violences et en situation de détresse de Mostaganem	20.140.000
36-15	Subvention au centre national d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de violence et en situation de détresse de Tlemcen	13.000.000
36-16	Subvention au centre national d'études, d'information et de documentation sur la famille, la femme et l'enfance	29.281.000
36-22	Subvention au centre national d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de violences et en situation de détresse de Annaba	13.000.000
	Total de la 6ème partie	17.941.983.000
	·	17.5 11.505.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	22.500.000
37-01	Administration centrale — Frais de fonctionnement du comité national de	22.300.000
37 03	solidarité	6.000.000
37-04	Administration centrale — Frais de fonctionnement du conseil national de la famille et de la femme	5.000.000
37-05	Administration centrale — Frais de documentation technique et d'impression	9.800.000
	Total de la 7ème partie	43.300.000
	Total du titre III	18.521.018.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
	Frais de formation	30.000.000
	Total de la 3ème partie	30.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-04	Emplois d'attentes — Dispositif d'insertion sociale des jeunes diplômés (PID)	10.730.000.000
44-05	Emplois d'attentes — Dispositif d'activité d'insertion sociale (DAIS)	37.130.000.000
	Total de la 4ème partie	47.860.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46.00	Administration centrale — Encouragement aux associations à caractère social	357.812.000
46-02	Administration centrale — Frais de transport des aveugles et leurs	337.812.000
46-03	accompagnateurs et des personnes sans revenus présentant un handicap auditif, moteur, mental, une maladie incurable et invalidante	300.000.000
46-05	Administration centrale — Contribution à l'agence de développement social	
	(ADS)	44.992.400.000
46-07	Dotation aux fonds de la pension alimentaire	1.000.000.000
46-09	Dotation au fonds de solidarité nationale au titre de la mise en œuvre de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale	732.000.000
46-14	Administration centrale — Frais de transport des personnes âgées	132.000.000
	Total de la 6ème partie	47.514.212.000
	Total du titre IV	95.404.212.000
	Total de la sous-section I	113.925.230.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	946.663.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	930.059.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel—Rémunérations—	
31-13		
31-13	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale  Total de la 1ère partie	91.369.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	20.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	2.600.000
	Total de la 2ème partie	2.620.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	26.111.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	3.235.181.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	45.981.000
	Total de la 3ème partie	3.307.273.000
	4ème Partie	
24.11	Matériel et fonctionnement des services	••
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	20.755.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	3.500.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	11.587.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	23.960.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.010.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	6.480.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.850.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	240.000
	Total de la 4ème partie	69.382.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	11.576.000
55 11	Total de la 5ème partie	11.576.000
	Total du titre III	5.358.942.000
	TITRE IV	3.530.712.000
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-10	Services déconcentrés de l'Etat — Enfants assistés et protection de l'enfance.	190.860.000
46-15	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions et allocations à verser aux handicapés à 100%	12.178.656.000
	Total de la 6ème partie	12.369.516.000
	Total du titre IV	12.369.516.000
	Total de la sous-section II	17.728.458.000
	Total de la section I	131.653.688.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la Femme	131.653.688.000

Décret exécutif n° 15-45 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre des relations avec le Parlement.

Le Premier ministre

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances;

Vu la loi n° 14-10 du 8 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 30 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015;

Vu le décret présidentiel n° 14-145 du 28 Journada Ethania 1435 correspondant au 28 avril 2014 portant nomination du Premier ministre;

Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement;

Aprés approbation du Président de la République;

#### Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent soixante-seize millions six cent neuf mille dinars (276.609.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre des relations avec le Parlement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des relations avec le Parlement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015.

Abdelmalek SELLAL.

### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2015, au ministre des relations avec le Parlement

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	70.358.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	89.422.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	14.800.000
	Total de la 1ère partie	174.580.000
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	828.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	10.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	39.942.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	3.820.000
	Total de la 3ème partie	44.600.000
	I	l

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	8.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.800.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.592.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	10.241.000
34-05	Administration centrale — Habillement	236.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	6.300.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	37.179.000
35-01	Travaux d'entretien  Administration centrale — Entretien des immeubles  Total de la 5ème partie	6.250.000
	7ème Partie	
27.01	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Organisation de conférences et séminaires	10.000.000
	Total de la 7ème partie	10.000.000
	Total du titre III	272.609.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie  Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Complément de bourses —	
31	Indemnités de stage — Frais de formation	4.000.000
	Total de la 3ème partie	4.000.000
	Total du titre IV	4.000.000
	Total de la sous-section I	276.609.000
	Total de la section I	276.609.000
	Total des crédits ouverts au ministre des relations avec le Parlement	276.609.000

Décret exécutif n° 15-46 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 14-10 du 8 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 30 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 ;

Vu le décret présidentiel n° 14-145 du 28 Journada Ethania 1435 correspondant au 28 avril 2014 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois cent quatre-vingt-et-un milliards neuf cent soixante-douze millions soixante-deux mille dinars (381.972.062.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015.

Abdelmalek SELLAL.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2015, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	226.171.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	233.508.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	35.000.000
	Total de la 1ère partie	494.679.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	1.014.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	20.000
	Total de la 2ème partie	1.034.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.000.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	114.920.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	12.448.000
	Total de la 3ème partie	131.368.000
	4ème Partie  Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	67.122.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.917.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	8.100.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	629.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	475.000
34-81	Personnel coopérant — Remboursement de frais	100.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	9.582.000
34-92	Administration centrale — Loyers	725.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	720.031.000
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	12.544.000
	Total de la 5ème partie	12.544.000
	6ème Partie  Subventions de fonctionnement	
36-02	Subvention à l'institut national de la santé publique (INSP)	312.323.000
36-04	Subvention à l'école nationale de management et de l'administration de la santé (ENMAS)	221.503.000
36-05	Subvention au laboratoire national de contrôle des produits pharmaceutiques	296.443.000
36-06	Subvention à l'agence nationale du sang	343.104.000
36-07	Subvention à l'institut national pédagogique de la formation paramédicale	82.072.000
36-08	Subvention au centre national de la pharmacovigilance et de matériovigilance	62.882.000
36-09	Subvention au centre national de toxicologie	237.012.000
36-10	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure paramédicale (INFSPM)	2.792.520.000
36-11	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure des sages-femmes (INFSSF)	429.638.000
36-12	Subventions aux instituts de formation paramédicale (IFPM)	396.727.000
36-13	Subvention à l'école de formation paramédicale de Laghouat (EFPM)	81.159.000
	Total de la 6ème partie	5.255.383.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	63.000.000
	Total de la 7ème partie	63.000.000
	Total du titre III	6.678.039.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Action d'éducation sanitaire	4.500.000
43-02	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	4.400.000
43-03	Administration centrale — Formation, recyclage et perfectionnement des	1. 100.000
	personnels	12.000.000
	Total de la 3ème partie	20.900.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à la pharmacie centrale des hôpitaux (PCH) pour l'acquisition des médicaments au profit des établissements	
	publics de santé	50.000.000.000
	Total de la 4ème partie	50.000.000.000
	6ème Partie	
45.04	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des établissements publics hospitaliers, des établissements publics de santé de proximité, des établissements hospitaliers spécialisés et des centres hospitalo-	
	universitaires	315.898.086.000
46-02	Encouragement aux œuvres de sauvegarde de la santé	1.000.000
46-03	Contribution au financement des activités du Croissant rouge algérien (CRA).	13.318.000
46-05	Administration centrale — Frais de soins et de séjour des démunis non-assurés sociaux — Hôpital central de l'Armée	50.000.000
46-07	Administration centrale — Contribution aux associations d'utilité publique	312.000
46-09	Coopération internationale — Quote-part de l'Algérie au financement des coûts partagés du programme de coopération Algérie-FNUAP (programme	312.000
	de maîtrise de la croissance démographique)	11.000.000
46-10	Dépenses liées aux prestations fournies dans le cadre des conventions de coopération médicale	6.917.258.000
	Total de la 6ème partie	322.890.974.000
	Total du titre IV	372.911.874.000
	Total de la sous-section I	379.589.913.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
21 11	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	827.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	791.422.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	143.000.000
	Total de la 1ère partie	1.761.422.000
		1.701.422.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	433.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	820.000
	Total de la 2ème partie	1.253.000
		1.255.000
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	35.000.000
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familiai	404.605.000
33-13		56.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	
	Total de la seme parde	495.605.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	36.757.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	4.250.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	9.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	36.432.000
35-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.520.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	14.017.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.880.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	105.336.000
	5ème Partie	-
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	18.533.000
	Total de la 5ème partie	18.533.000
	Total du titre III	2.382.149.000
	Total de la sous-section II	2.382.149.000
	Total de la section I	381.972.062.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière	381.972.062.000

Décret exécutif n° 15-47 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de la jeunesse.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 14-10 du 8 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 30 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 ;

Vu le décret présidentiel n° 14-145 du 28 Journada Ethania 1435 correspondant au 28 avril 2014 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatorze milliards cent cinquante-huit millions huit cent soixante-dix mille dinars (14.158.870.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de la jeunesse, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la jeunesse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015.

Abdelmalek SELLAL.

#### TABLEAU ANNEXE

# Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2015, au ministre de la jeunesse

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	160.333.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	273.739.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	18.413.000
	Total de la 1ère partie	452.485.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.760.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	108.518.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	7.795.000
	Total de la 3ème partie	119.073.000

Nos DES	LIDELLES	CREDITS OUVERTS
CHAPITRES	LIBELLES	EN DA
	4ème Partie	_
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	20.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	20.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	200.000
34-07	Administration centrale — Matériel et fournitures informatiques	2.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.187.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	53.397.000
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	6.000.000
	Total de la 5ème partie	6.000.000
	6ème Partie  Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure (INFS) de sport et de jeunesse	270.000.000
36-21	Subventions aux offices des établissements de jeunes de wilayas (O.D.E.J)	4.394.056.000
	Total de la 6ème partie	4.664.056.000
	7ème Partie  Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	12.863.000
37-05	Administration centrale — Communication et production didactique dans le secteur de la jeunesse	120.160.000
37-06	Administration centrale — Festivités commératives des fêtes nationales	83.300.000
37-21	Administration centrale — Rencontres nationales de jeunesse	165.000.000
37-22	Administration centrale — Rencontres internationales de jeunesse	164.800.000
	Total de la 7ème partie	546.123.000
	Total du titre III	5.841.134.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Frais de formation et de perfectionnement du personnel	10.500.000
43-05	Administration centrale — Encouragements aux associations de jeunes	205.000.000
	Total de la 3ème partie	215.500.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale des loisirs de la	
	jeunesse (A.N.A.L.J.)	242.014.000
	Total de la 4ème partie	242.014.000
	Total du titre IV	457.514.000
	Total de la sous-section I	6.298.648.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	2.806.011.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	2.592.787.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	491.588.000
	Total de la 1ère partie	5.890.386.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	332.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	8.005.000
	Total de la 2ème partie	8.337.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	117.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	1.349.700.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	140.755.000
	Total de la 3ème partie	1.607.455.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	35.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	10.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	11.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	35.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	3.000.000
34-16	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel technique et pédagogique de jeunesse	135.500.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	4.320.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	3.000.000
43-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	237.300.000
	Total du titre III	7.743.478.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de l'Etat — Encouragements et contributions aux associations de promotion, d'insertion et d'animation de jeunes	100.244.000
43-13	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de formation inhérents à la promotion, l'insertion et l'animation des activités de jeunes	16.500.000
	Total de la 3ème partie	116.744.000
	Total du titre IV	116.744.000
	Total de la sous-section II	7.860.222.000
	Total de la section I	14.158.870;000
	Total des crédits ouverts au ministre de la jeunesse	14.158.870.000

Décret exécutif n° 15-48 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre des sports.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 14-10 du 8 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 30 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 ;

Vu le décret présidentiel n° 14-145 du 28 Journada Ethania 1435 correspondant au 28 avril 2014 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt-six milliards deux cent quatre-vingt-deux millions six cent quatre-vingt-et-onze mille dinars (26.282.691.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre des sports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015.

Abdelmalek SELLAL.

#### TABLEAU ANNEXE

# Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2015, au ministre des sports

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	248.145.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	347.314.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	30.324.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales	58.000.000
	Total de la 1ère partie	683.783.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	185.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	9.000.000
	Total de la 2ème partie	9.185.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.494.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	14.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	148.865.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	15.515.000
	Total de la 3ème partie	169.888.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	31.126.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.335.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.402.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	27.271.000
34-05	Administration centrale — Habillement	376.000
34-07	Administration centrale — Matériel et fournitures informatiques	4.401.000
34-81	Administration centrale — Remboursement de frais des coopérants	48.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.389.000
34-92	Administration centrale — Loyers	852.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	121.162.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	6.903.000
	Total de la 5ème partie	6.903.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure (INFS) de sport et de jeunesse	423.000.000
36-02	Subvention au lycée sportif national de Draria	516.247.000
36-03	Subvention au centre national de médecine du sport	109.965.000
36-05	Subventions aux centres de regroupement et de préparation des talents et de l'élite sportive	130.209.000
36-06	Subventions aux écoles sportives nationales et régionales spécialisées	207.970.000
36-07	Subvention à l'école supérieure en sciences et technologie du sport	376.845.000
36-41	Subventions aux offices des parcs omnisports de wilaya (O.P.O.W.)	3.199.449.000
	Total de la 6ème partie	4.963.685.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	12.000.000
37-01	Administration centrale — Communication et production didactique	10.000.000
37-03	Administration centrale — Festivités commératives des fêtes nationales	46.000.000
37-00	Administration centrale — Rencontres nationales des sports	145.000.000
	Administration centrale — Rencontres internationales des sports	
37-22	Total de la 7ème partie	24.800.000
	Total du titre III	237.800.000
	Total du title III	6.192.406.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie  Action éducative et culturelle	
43-01	Action educative et culturene  Administration centrale — Frais de formation et de perfectionnement du	
<del>4</del> 3-01	personnel	9.007.000
43-02	Administration centrale — Contribution aux associtions sportives	2.999.297.000
43-03	Administration centrale — Contribution à l'observatoire national des sports	2.000.000
43-06	Administration centrale — Contribution au fonds de soutien public aux clubs professionnels de football	2.480.000.000
	Total de la 3ème partie	5.490.304.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Administration centrale — Contribution à l'office du complexe olympique (O.C.O.)	270.000.000
44-03	Administration centrale — Contribution au centre national des sports et des loisirs de Tikijda	48.450.000
44-04	Administration centrale — Contribution au fonds national de promotion des initiatives de la jeunesse et des pratiques sportives	4 007 000 000
	Total de la 4ème partie	1.095.000.000
	Total du titre IV	1.413.450.000
	Total de la sous-section I	6.903.754.000
		13.096.160.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	4.800.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	4.435.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	700.000.000
	Total de la 1ère partie	9.935.000.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	665.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	16.010.000
	Total de la 2ème partie	16.675.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	234.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	2.308.750.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	281.517.000
33-14	Total de la 3ème partie	2.824.267.000
	-	2.824.267.000
	4ème Partie	
24.11	Matériel et fonctionnement des services	47.124.000
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	47.124.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	14.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	15.125.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	48.538.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	4.670.000
34-16	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel technique et pédagogique de sport	135.500.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	4.800.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.330.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	240.000
	Total de la 4ème partie	272.327.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	40.517.000
	Total de la 5ème partie	40.517.000
	Total du titre III	13.088.786.000
	TITDE IV	
	TITRE IV  INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de l'Etat — Encouragements et contributions aux associations de pratiques physiques et sportives	89.245.000
43-13	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de formation inhérents aux pratiques physiques et sportives	8.500.000
	Total de la 3ème partie	97.745.000
	Total du titre IV	97.745.000
	Total de la sous-section II	13.186.531.000
	Total de la section I	26.282.691.000
	Total des crédits ouverts au ministre des sports	26.282.691.000

Décret exécutif n° 15-49 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de la communication.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 14-10 du 8 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 30 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 ;

Vu le décret présidentiel n° 14-145 du 28 Journada Ethania 1435 correspondant au 28 avril 2014 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de dix-huit milliards huit cent soixante et onze millions quatre cent soixante et un mille dinars (18.871.461.000 DA), ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de la communication, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015.

Abdelmalek SELLAL.

#### TABLEAU ANNEXE

# Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2015, au ministre de la communication

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	113.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	121.245.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	22.167.000
	Total de la 1ère partie	256.412.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	9.500.000
	Total de la 2ème partie	9.530.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.780.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	40.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	57.125.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	5.423.000
	Total de la 3ème partie	64.368.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	15.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.350.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	10.500.000
34-05	Administration centrale — Habillement	425.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	7.200.000
34-92	Administration centrale — Loyers	622.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	39.107.000
	53 v. D. d.	
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.150.000
	Total de la 5ème partie	3.150.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	5.000.000
37-03	Dépenses liées à la retransmission des jeux olympiques (Sotchi 2014 et Rio de Janeiro 2016) (Dotation à verser à l'EPTV)	56.216.000
37-04	Administration centrale — Organisation de manifestations audiovisuelles	2.000.000
37-05	Administration centrale — Acquisition et diffusion de la presse étrangère	3.000.000
	Total de la 7ème partie	66.216.000
	Total du titre III	438.783.000

TITRE IV  INTERVENTIONS PUBLIQUES  3ème Partie  Action éducative et culturelle  ministration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — rais de formation	2.000.000 2.000.000
3ème Partie  Action éducative et culturelle  ministration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — rais de formation	2.000.000
Action éducative et culturelle  ninistration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — rais de formation	2.000.000
ninistration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — rais de formation	2.000.000
Total de la 3ème partie	2.000.000
4ème Partie  Action économique — Encouragements et interventions  ninistration centrale — Contribution à l'entreprise nationale de télévision ENTV)	
Action économique — Encouragements et interventions  ninistration centrale — Contribution à l'entreprise nationale de télévision ENTV)	6.630.000.000
ninistration centrale — Contribution à l'entreprise nationale de télévision	6.630.000.000
NTV)	6.630.000.000
ninistration centrale — Contribution à la télédiffusion d'Algérie	
'D.A.)	3.779.000.000
ninistration centrale — Contribution à l'entreprise nationale de diodiffusion sonore (E.N.R.S.)	5.656.000.000
ninistration centrale — Contribution à l'agence presse service	763.000.000
ninistration centrale — Contribution au centre national de documentation presse et d'information (C.N.D.P.I.)	194.000.000
ninistration centrale — Contribution au titre de la location de péteurs pour diffusion de programmes de télévision par satellite, ponnements et droits de diffusion à Arabe Sat 3A et Eutelsat E7WA et	
	1.047.678.000
ninistration centrale — Contribution à la maison de la esse	49.000.000
ninistration centrale — Contribution au centre international de esse (CIP)	312.000.000
Total de la 4ème partie	18.430.678.000
Total du titre IV	18.432.678.000
Total de la sous-section I	18.871.461.000
Total de la section I	18.871.461.000
	18.871.461.000
n	inistration centrale — Contribution au centre international de esse (CIP)  Total de la 4ème partie  Total du titre IV  Total de la sous-section I

Décret exécutif n° 15-50 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, à la ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication.

\_\_\_\_

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 14-10 du 8 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 30 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 ;

Vu le décret présidentiel n° 14-145 du 28 Journada Ethania 1435 correspondant au 28 avril 2014 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois milliards, neuf cent quatre-vingt-cinq millions cent trente mille dinars (3.985.130.000 DA), ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 1er février 2015.

Abdelmalek SELLAL.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2015, à la ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	215.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	265.400.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	43.000.000
	Total de la 1ère partie	523.400.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	400.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	640.000
	Total de la 2ème partie	1.040.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.641.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	120.260.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.628.000
0.	Total de la 3ème partie	130.529.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	34.060.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.080.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	7.875.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	32.080.000
34-05	Administration centrale — Habillement	220.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	800.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	50.000
	Total de la 4ème partie	83.165.000
	_	65.105.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
25.01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1 < 422 000
35-01		16.422.000
	Total de la 5ème partie	16.422.000
	6ème Partie  Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut national des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication d'Oran	200.000.000
36-02	Subvention à l'institut national de la poste et des technologies de l'information et de la communication d'Alger	103.000.000
	Total de la 6ème partie	303.000.000
	75 D	202.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
27.01	Administration centrale — Conférences et séminaires	7 000 000
37-01		5.000.000
	Total de la 7ème partie	5.000.000
	Total du titre III	1.062.556.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	2.000.000
	Total de la 3ème partie	2.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution au centre d'études et de recherche des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (C.E.R.T.I.C.)	48.500.000
44.02	Contribution à l'agence spatiale algérienne (A.S.A.L)	1.320.000.000
44-02		
	Total de la 4ème partie	1.368.500.000
	Total du titre IV	1.370.500.000
	Total de la sous-section I	2.433.056.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	468.500.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	527.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations —	
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	132.000.000
	Total de la 1ère partie	1.127.500.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
22.11		
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	500.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	36.650.000
	<u> </u>	
	Total de la 2ème partie	37.150.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	15.100.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	258.040.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	29.935.000
	Total de la 3ème partie	303.075.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
24.11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	14.300.000
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remodusement de Trais	3.750.000
34-12 34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	7.875.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	29.700.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.400.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	10.100.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	68.605.000
	55ma Dandia	
	5ème Partie  Travaux d'entretien	
25 11		
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	15.744.000
	Total du titra III	15.744.000
	Total du titre III	1.552.074.000
	Total de la section I	1.552.074.000
		3.985.130.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication	3.985.130.000

Décret exécutif n° 15-51 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, à la ministre du tourisme et de l'artisanat.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) :

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 14-10 du 8 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 30 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 ;

Vu le décret présidentiel n° 14-145 du 28 Journada Ethania 1435 correspondant au 28 avril 2014 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement :

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois milliards quatre cent vingt-neuf millions vingt-deux mille dinars (3.429.022.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, à la ministre du tourisme et de l'artisanat, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre du tourisme et de l'artisanat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015.

Abdelmalek SELLAL.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2015, à la ministre du tourisme et de l'artisanat

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	159.300.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	168.025.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	45.000.000
	Total de la 1ère partie	372.325.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	62.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	504.000
	Total de la 2ème partie	566.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.885.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	25.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	82.200.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.043.000
	Total de la 3ème partie	93.153.000
	4ème Partie  Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	53.257.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	8.350.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	8.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	22.850.000
34-05	Administration centrale — Habillement	346.000
34-06	Administration centrale — Impression et diffusion de brochures à caractère artisanal	203.000
34-07	Administration centrale — Impression et diffusion de brochures à caractère touristique	375.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.500.000
34-92	Administration centrale — Loyers	800.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	15.000
	Total de la 4ème partie	97.696.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	14.217.000
	Total de la 5ème partie	14.217.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subvention à l'office national du tourisme (ONT).	153.000.000
36-02	Administration centrale — Subvention à l'école nationale supérieure du tourisme	107.618.000
36-03	Administration centrale — Subvention à l'institut national d'hôtellerie et de tourisme de Tizi-Ouzou	109.438.000
36-04	Administration centrale —Subvention à l'institut national d'hôtellerie et de tourisme de Bou Saâda	105.795.000
	Total de la 6ème partie	475.851.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie  Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	11.322.000
37-05	Administration centrale — Frais liés à l'exécution des mémorandums d'entente dans le cadre de la coopération internationale dans le domaine de l'artisanat	2.970.000
	Total de la 7ème partie	14.292.000
	Total du titre III	1.068.100.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	1100011001000
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	20.600.000
43-02	Administration centrale — Manifestations artisanales	1.000.000
43-03	Administration centrale — Contributions aux associations d'utilité publique et aux offices locaux du tourisme	13.000.000
	Total de la 3ème partie	34.600.000
	4ème Partie  Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Contribution à la chambre nationale de l'artisanat et des métiers (C.N.A.M.)	15.000.000
44-03	Contribution aux chambres de l'artisanat et des métiers (C.A.M)	240.000.000
44-04	Contribution à l'agence nationale de l'artisanat traditionnel (A.N.A.R.T)	30.000.000
44-05	Contribution à l'agence nationale de développement du tourisme (ANDT)	200.000.000
	Total de la 4ème partie	485.000.000
	Total du titre IV	519.600.000
	Total de la sous-section I	1.587.700.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	560.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	684.260.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	120.229.000
	Total de la 1ère partie	1.364.489.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	13.939.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	339.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	317.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	24.465.000
	Total de la 3ème partie	355.743.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	28.380.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	12.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	22.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	35.750.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	580.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	9.900.000
34-92	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	111.090.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	10.000.000
	Total de la 5ème partie	10.000.000
	Total du titre III	1.841.322.000
	Total de la sous-section II	1.841.322.000
	Total de la section I	3.429.022.000
	Total des crédits ouverts à la ministre du tourisme et de l'artisanat	3.429.022.000

Décret exécutif n° 15-52 du 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de la pêche et des ressources halieutiques.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 14-10 du 8 Rabie El Aouel 1436 correspondant au 30 décembre 2014 portant loi de finances pour 2015 ;

Vu le décret présidentiel n° 14-145 du 28 Journada Ethania 1435 correspondant au 28 avril 2014 portant nomination du Premier ministre ; Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards quatre cent quatre millions sept cent quarante-huit mille dinars (2.404.748.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2015, au ministre de la pêche et des ressources halieutiques, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la pêche et des ressources halieutiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Rabie Ethani 1436 correspondant au 1er février 2015.

Abdelmalek SELLAL.

#### TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2015, au ministre de la pêche et des ressources halieutiques

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	142.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	142.571.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	21.996.000
	Total de la 1ère partie	306.567.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	250.000
	Total de la 2ème partie	250.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.770.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	71.143.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	6.540.000
	Total de la 3ème partie	79.453.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	21.923.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.435.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.909.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	14.079.000
34-05	Administration centrale — Habillement	200.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	6.883.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.242.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	53.681.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	4.730.000
	Total de la 5ème partie	4.730.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-05	Subventions aux écoles de formation technique de pêche et d'aquaculture (EFTPA)	122.461.000
36-06	Subvention à l'institut national supérieur de pêche et d'aquaculture (INSPA)	134.575.000
36-07	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture d'Oran	43.358.000
36-08	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture de Collo	47.238.000
36-09	Subvention au laboratoire nationaux de contrôle et d'analyse des produits de la pêche et de l'aquaculture et de la salubrité des milieux	58.272.000
	Total de la 6ème partie	405.904.000
	75 D	
	7ème Partie  Dépenses diverses	
27.01	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.800.000
37-01		
	Total de la 7ème partie  Total du titre III	1.800.000 852.385.000

Nos DES		CREDITS OUVERTS
HAPITRES	LIBELLES	EN DA
	TITRE IV  INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie  Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	8.985.000
	Total de la 3ème partie	8.985.000
	4ème Partie	
44-01	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Information et vulgarisation	1.500.000
	Contribution à la chambre nationale de la pêche et de l'aquaculture	66.500.000
44-03	Contribution au centre national de recherche et de développement de la pêche et de l'aquaculture (CNRDPA)	538.403.000
	Total de la 4ème partie	606.403.000
	Total du titre IV	615.388.000
	Total de la sous-section I	1.467.773.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	257.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	344.534.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	114.000.000
	Total de la 1ère partie	715.534.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000

N <sup>os</sup> DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	7.313.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	150.384.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	14.500.000
	Total de la 3ème partie	172.197.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	9.830.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	3.320.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	2.997.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	11.811.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	230.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	10.784.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.320.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	210.000
	Total de la 4ème partie	40.502.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	8.732.000
	Total de la 5ème partie	8.732.000
	Total du titre III	936.975.000
	Total de la sous-section II	936.375.000
	Total de la section I	2.404.748.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la pêche et des ressources halieutiques	2.404.748.000